Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

13

Montreux, le 17 avril 1970

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Hôtel Jungfrau 2200 m

Point de départ pour l'Eggishorn 2927 m

60 lits 100 couchettes

Utilisez le téléphérique Fiesch-Kühboden (1er tronçon) — Eggishorn (sommet) !

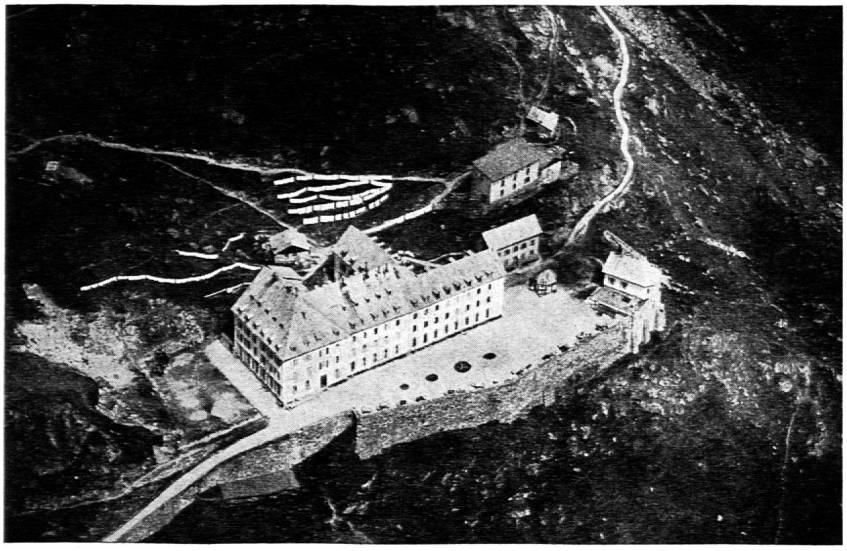

SWISSAIR - PHOTO AG

Prix forfaitaire pour les écoles :

Souper (potage, rizotto avec chipolata), thé, couche en dortoir, petit déjeuner complet	**Fr.**	**8.—**
Couche et petit déjeuner	**Fr.**	**5.—**
Potage	**Fr.**	**1.—**

Directrice :

Madeleine Lüthi, Rosière 13, 1012 Lausanne.
Tél. (021) 28 60 02.
Dès le 15 juin : (028) 8 11 03.

Prière de réserver suffisamment à l'avance. En cas de mauvais temps, la course peut être renvoyée par simple téléphone, la veille.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge postscolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

Nos excursions

Excursion du dimanche

Départ des cars : 9 heures, place de la Gare, La Chaux-de-Fonds.

Variante A

Promenade au Saut-du-Doubs : en car, en bateau et à pied (50 minutes de marche sur chemin bien entretenu).

Repas de midi au Château des Frêtes : Consommé / Poulet / Pommes frites / Salade / Dessert.

Promenade dans la région du cirque de Moron : vue sur le lac et le barrage du Châtelot (10 minutes de marche sur chemin forestier).

Variante B

Visite commentée du Château des Monts (Le Locle) musées d'horlogerie et d'histoire.

Repas de midi au Château des Frêtes (comme variante A).

Promenade dans la région du cirque de Moron (comme variante A).

Le Château des Monts, ce n'est point une demeure féodale. C'est une maison de plaisance dominant la vallée, face à la chaîne du Jura. Bien que bâtie à l'époque prussienne, cela n'a pas empêché ses propriétaires d'être d'ardents révolutionnaires. Depuis 1954, elle est propriété de la ville du Locle et abrite les remarquables collections du Musée d'horlogerie. Elle honore ainsi les générations d'horlogers qui ont fait la renommée et la prospérité des Montagnes neuchâteloises.

La construction du Château des Frêtes remonte à 1770. Le terme est usurpé mais dû au fait que le style de construction contrastait avec l'architecture pratique des fermes jurassiennes ou des habitations citadines. En 1786, si l'on en croit un voyageur, la propriétaire est ruinée par les douaniers qui lui saisirent pour 20 000 francs de montres. C'est en 1908, et après de nombreux changements de propriétaires, que la demeure sera transformée en « Hôtel-Pension des Frêtes » où nous sera servi le repas.

« **On s'embarque sur le Doubs** et le voyageur ne se doute guère de la beauté du spectacle qui l'attend, quand il met le pied dans un mauvais bateau échoué sur une rive sabloneuse... C'est une suite de bassins, à demi fermés, coupés à pic, dont les sommités bizarrement taillées donnent l'idée de tours, de bastions, de pyramides... Une eau claire et limpide dans laquelle se reflètent les rochers des deux rives... Parfois, il semble que la sortie du lac va devenir impossible mais, en s'avançant, on s'aperçoit que ce n'était qu'une illusion produite par la saillie de quelques masses de rochers... Puis on arrive, après avoir quitté le bateau, en face de la chute du Doubs... » (Note d'un voyageur en 1830.)

Mis à part l'état des bateaux, il a vu juste...

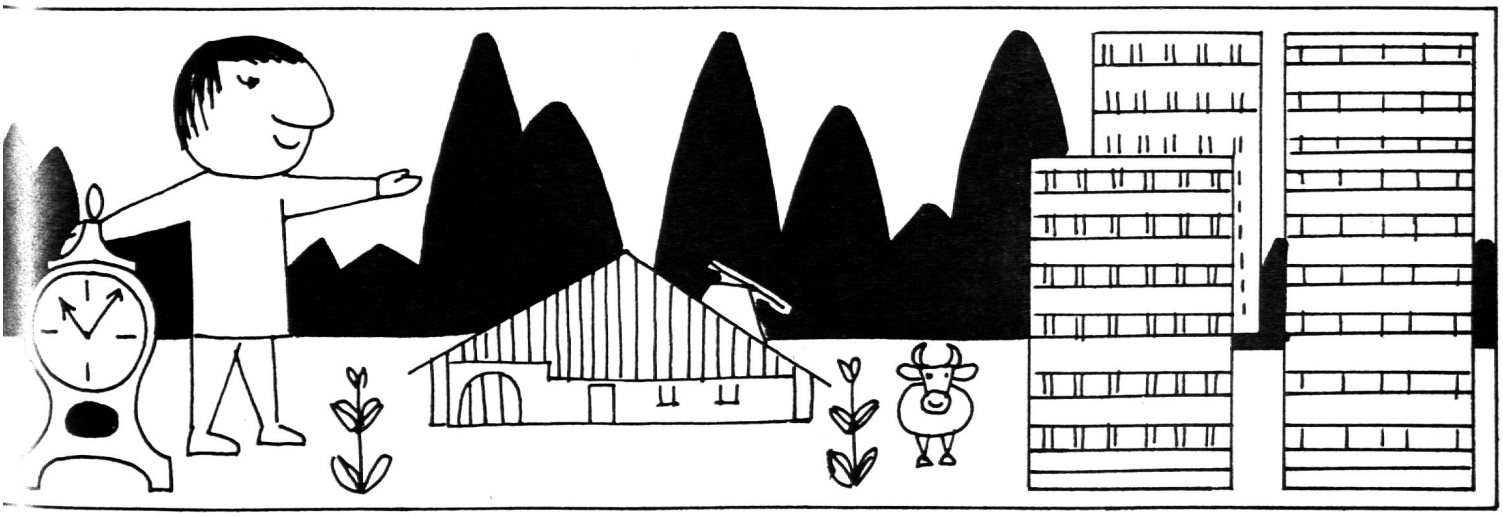

Comptes SPR : rectification

Quelques erreurs s'étant glissées dans la publication des comptes (« Educateur » No 11), nous publions une nouvelle fois le compte rendu financier de l'année 1969 en priant le lecteur de bien vouloir nous en excuser.

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Cotisations		25 606.—
Assurance (commission)		251.—
Intérêts divers		1 091.35
Remboursement impôt anticipé		578.40
Comité central : honoraires	5 520.—	
Comité central : séances	1 870.60	
Administration générale	1 952.05	
Délégations	8 209.80	
Commissions	4 369.75	
Assemblée des délégués	3 990.—	
Subventions	1 534.20	
Cotisations	934.80	
Déficit		854.45
	28 381.20	28 381.20

2. Caisse de secours

Intérêts sur droits de garde		1 008.96
Remboursement impôt anticipé		435.90
Legs		50.—
Don	50.—	
Bénéfice	1 444.86	
	1 494.86	1 494.86

3. Fonds activités pédagogiques

Cotisations		4 266.—
Intérêts		216.80
Remboursement impôt anticipé		36.60
Trogen, Chexbres et divers	1 217.50	
Bénéfice	3 301.90	
	4 519.40	4 519.40

4. Fonds du Congrès

Cotisations		4 266.—
Intérêts		542.10
Remboursement impôt anticipé		225.80
Congrès 1970	10 664.75	
Diminution		5 630.85
	10 664.75	10 664.75

BILAN SPR AU 31 DÉCEMBRE 1969

	Actif	**Passif**
Caisse	120.70	
Chèques postaux	18 079.67	
Livrets de dépôts	57 363.05	
Titres	38 528.—	
Débiteurs	7 000.—	
Caisse générale		52 618.52
Caisse de secours		40 076.05
Fonds activités pédagogiques		11 526.40
Fonds du Congrès		14 948.05
Aide aux pays africains		1 922.40
	121 091.42	121 091.42

II « ÉDUCATEUR » 1969

Pertes et profits (résumé)		**Doit**	**Avoir**
Abonnements :			
Vaud	37 832.—		
Berne	11 904.—		
Neuchâtel	8 092.—		
Genève	7 776.—		
Individuels	5 854.08		71 458.08
Publicité			28 891.85
Bulletin bibliographique			895.95
Intérêts et remboursement impôt anticipé			284.75
Factures Imprimerie Corbaz		79 349.75	
Clichés - Dessins		2 900.35	
Honoraires des rédacteurs et des collaborateurs		12 937.50	
Commission		1 941.65	
Administration		1 070.95	
Bénéfice de l'exercice		3 330.43	
		101 530.63	101 530.63

Bilan au 31 décembre 1969	**Actif**	**Passif**
Chèques postaux	2 965.93	
Livret de dépôts	10 769.40	
Débiteurs	3 372.—	
Fortune pour balance		17 107.33
	17 107.33	17 107.33

III GUILDE DE DOCUMENTATION 1970

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Ventes		68 923.15
Intérêt du livret de dépôts		598.60
Remboursement impôt anticipé		231.40
Plus-value sur matériel		7 000.—
Impression	54 643.50	
Ports et taxes CCP	3 148.40	
Fournitures diverses	1 252.50	
Assurance	14.60	
Commission Guilde	333.90	
Honoraires (administration et collaborateurs)	11 886.40	
Bénéfice de l'exercice	5 473.85	
	76 753.15	76 753.15

Bilan	**Actif**	**Passif**
Chèques postaux	5 175.51	
Livret de dépôts	22 732.65	
Matériel	58 325.—	
Fortune pour balance		86 233.16
	86 233.16	86 233.16

IV EFFECTIF DE LA SPR

VAUD	2280
JURA BERNOIS	995
NEUCHATEL	505
GENÈVE	486
Total	4266

Lausanne, le 15 février 1970.

Le caissier SPR :
A. Rochat.

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification s'est réunie le 12 mars 1970, afin d'examiner les comptes de l'exercice 1969.

Un pointage complet des comptes de la caisse SPR, de l'« Educateur » et de la Guilde de documentation a fait chaque fois apparaître une concordance parfaite des pièces et des sommes portées en compte.

La commission propose par conséquent à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont établis et d'en donner décharge au caissier en le félicitant chaleureusement pour leur tenue méticuleuse et la clarté de leur présentation.

Lausanne, le 12 mars 1970.

Les vérificateurs : *B. von Allmen*, Nidau
C. Rial, Genève — *R. Dyens*, Savuit/Lutry

comité central

La prochaine assemblée des délégués de la SPR aura lieu le samedi 25 avril 1970, à 15 heures Café-Restaurant Le Vaudois place de la Riponne, Lausanne

En voici l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire de 1969.
2. Présentation du rapport de la commission structures.
3. Présentation verbale du rapport de la commission « Educateur ».
4. Rapport de gestion, période 1969-1970.
5. Comptes 1969.
6. Rapport de la commission de vérification des comptes.
7. Budget 1970.
8. Divers et propositions individuelles.

Le président SPR :
Jean John

17e Semaine pédagogique internationale

Pour la quatrième fois, il échoit à la Société pédagogique de la Suise romande d'organiser cette rencontre annuelle. Elle aura lieu du 13 au 18 juillet 1970, au Château de Villars-les-Moines, près de Morat.

Ce séminaire, comme les précédents, sera placé sous la direction de M. Georges Panchaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Les thèmes choisis :

« L'éducation, un investisement rentable ? »

« L'école à la recherche de l'efficacité »

permettront à des représentants des autorités, de l'économie, ainsi qu'à des pédagogues et à des psychologues, de conduire notre réflexion sur cette manière nouvelle d'aborder les problèmes éducatifs.

L'« Educateur » publiera prochainement des précisions concernant le programme et les instructions.

vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au 27 65 59.

Rappel

Assemblée des délégués SPV

Mercredi 22 avril 1970, au Buffet de la Gare de Lausanne, Salle des vignerons.

Nombre de délégués par section (président compris) :
Lausanne 8 ; Vevey 3 ; Aigle, Morges, Nyon, Orbe, Payerne-Avenches, Yverdon 2 ; autres sections 1.

Le Comité central.

Congrès 1970

14e Congrès de la
Société pédagogique vaudoise
Lausanne
Palais de Beaulieu.
samedi 9 mai 1970

Programme
8 h. 30 Salle des Congrès

I. Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et invalidité

1. Procès-verbal
2. Rapport du conseil d'administration
3. Rapport des vérificateurs des comptes
4. Budget et cotisation
5. Propositions individuelles et des sections
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée
7. Election de trois membres au conseil d'administration

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

1. Procès-verbal
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires
3. Rapport des vérificateurs des comptes
4. Budget et cotisations
5. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués
6. Discussion du rapport du Comité central
7. Propositions individuelles et des sections
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée
9. Election de trois membres au Comité central

12 h. 15 Grill-room
Apéritif. Repas. Invités et délégués.

15 heures Cinéma

En présence de l'auteur, M. Ernest Ansorge, cinéaste à Etagnières, projection de **films de la Clinique psychiatrique universitaire de Lausanne,** réalisés avec la collaboration de M. Ernest Ansorge, introduction du Dr Alfred Bader.

Appel aux membres SPV

Trois sièges sont à repourvoir au sein du Comité central. A la veille des fêtes de Pâques, aucune candidature n'était encore parvenue au CC et pourtant, l'avenir de notre société est en jeu.

PG

Procès-verbal du dernier congrès

Le procès-verbal du 13e congrès de la SPV a paru dans l'« Educateur » No 30 du 3.10.1969, p. 446.

Rapport de gestion du Comité central

A INTRODUCTION

a1 L'atmosphère de travail en 1967 et au début de 1970 fut pénible en raison de la crise ouverte par la suppression des compléments communaux de traitement en 1967, de la lutte reprise en décembre 1968 en faveur du complément lausannois, des atermoiements de l'autorité cantonale, de la décision du Grand Conseil et du débrayage des enseignants lausannois décidé par l'APEL.

a2 Le refus d'entrée en matière au sujet des nouveaux statuts SPV décidé par l'assemblée générale extraordinaire SPV à Montreux le 7 février dernier a entraîné la dissolution du Comité central. En effet, si les mandants refusent à leurs mandataires la discussion sur un sujet aussi important que l'existence même de la société, il ne reste à ces derniers plus d'autre solution que l'abandon de leur mandat.

a3 A la suite de très fortes pressions et surtout d'une demande formelle de la part de l'assemblée des délégués, les membres démissionnaires du CC ont accepté de rester en place jusqu'au 9 mai pour conserver à la société une forme qui lui permette le dialogue avec ses interlocuteurs de l'extérieur.

a4 La gestion de la société a donc été assurée sous forme de gestion active jusqu'au 11 février et sous forme de gestion des affaires en cours depuis lors.

B POLITIQUE A LONG TERME

b1 Une planification à long terme est une opération indispensable pour une association comme la nôtre. Une telle planification n'est possible que si elle peut s'appuyer sur un statut précis. Le refus d'une discussion qui, le 7 février, aurait permis au Comité central de mieux connaître l'opinion de ses membres et d'ajuster son action sur leurs remarques et leurs désirs rend impossible tout projet d'avenir et annule même ceux qui avaient été élaborés.

C POLITIQUE A COURT TERME

c1 Dans ce domaine, la SPV a pu jouer pleinement son rôle : défense de collègues, informations sur des sujets particuliers et limités ont occupé le CC pendant un bon nombre d'heures.

D INFORMATION DES MEMBRES ET DU PUBLIC

d1 Si le CC n'a pu poursuivre la diffusion de ses communiqués au rythme où il l'aurait souhaité, la faute en est à la situation de crise qui fut celle de cette dernière année.

d2 Par contre, jamais le nombre des assemblées diverses n'a été aussi grand : délégués, présidents, commissions de structures ont été réunis à plusieurs reprises.

d3 D'autre part, deux dossiers de documentation ont pu être remis à la presse. L'un sur le problème de la formation continue, l'autre sur la féminisation de la profession.

E RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS CORPORATIVES

e1 Notre époque est celle des concentrations à tous les niveaux ; les associations professionnelles n'y échappent pas. C'est ainsi que, plus que par le passé, nous avons œuvré de concert avec d'autres groupements.

e2 Le comité de coordination SVMS - SVMEP - SPV s'est réuni à intervalles réguliers, tous les deux mois environ en 1969 sous la direction du président SPV. L'atmosphère de travail fut cordiale et un certain nombre de points ont fait l'objet de décisions communes de la part des trois associations. Heureux présage dans l'optique d'une fédération vaudoise des enseignants.

e3 Nul ne peut encore prévoir quels seront les effets à long terme du débrayage lausannois. A court terme, il nous a valu quelques manifestations de mauvaise humeur. La lutte corporative s'est dès lors intensifiée par l'intermédiaire de la fédération. Le CC a fait accepter par cet organisme une longue liste de revendications. L'action a été entreprise immédiatement et a déjà obtenu des résultats.

e4 La commission SPV du salaire social est devenue une commission de la fédération : son audience s'en trouvera augmentée.

Dans l'ensemble, les relations avec les autres fonctionnaires vaudois ont été excellentes ce dont nous nous félicitons.

e5 Notre organisation faîtière la SPR a connu une année faste. Depuis 1969, par l'admission des collègues valaisans et fribourgeois, la SPR mérite vraiment son nom.

Deux rapports viennent d'être déposés, l'un sur les structures de la SPR. l'autre sur l'« Educateur ». Des problèmes capitaux pour l'avenir non seulement de la SPR, mais aussi de la SPV sont posés.

e5 La conférence des présidents d'associations d'enseignants de la Suisse romande a connu une belle activité : elle s'est mieux structurée et représente maintenant un répondant à la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

e6 La SPV, comme chaque année, a maintenu les contacts avec le gymnase du soir, l'Université populaire et les Ecoles normales.

F SECRÉTARIAT CENTRAL

f1 Après sept ans d'activité dynamique, André Rochat nous quitte. Parti de zéro, il a fait du secrétariat central de la SPV un organe indispensable à la société.

Constamment à disposition des membres, créant des relations publiques, tenant à jour les dossiers et préparant la documentation pour le CC, agissant avec efficacité et bon sens, nous le voyons partir avec regrets et soucis pour la société. Nos vœux l'accompagnent pour la suite de sa carrière.

f2 Le poste laissé malheureusement vide a été mis au concours. Le délai d'inscription était échu au 10 janvier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les candidats ne se sont pas bousculés au portillon : un collègue et un secrétaire.

f3 Nous souhaitons que les délégués aient évalué tout le poids de la responsabilité qu'ils ont prise en ne procédant pas à une nomination, ce qui entrave sérieusement l'activité du secrétariat central pour une période indéterminée.

G TRAITEMENTS

g1 Un premier point a été résolu à satisfaction, c'est celui de l'indemnité de renchérissement. L'ancien système qui procédait par anticipations approximatives à négocier chaque année et au terme duquel nous jouions régulièrement perdants a été remplacé par une compensation automatique du renchérissement. C'est ainsi qu'en 1969, on a pu servir en décembre 1969 une allocation supplémentaire unique de 1,11 % et qu'au 1er janvier 1970, les salaires de base ont été indexés à 6,5 %.

g2 L'Etat de Vaud n'est pas l'un des cantons qui traite le mieux ses serviteurs, des enquêtes comparatives ont été conduites dans toutes les associations de la fédération. Il est très rapidement apparu que les fonctionnaires vaudois gagnent environ 10 à 15 % de moins que la moyenne de leurs collègues des autres cantons. La fédération entreprendra une campagne pour que le plus tôt possible, ce handicap soit comblé et qu'au plus tard en 1971, les montants de l'échelle des salaires soient augmentés.

g3 La commission sur le salaire social arrive au terme de ses travaux. Les renseignements et les désirs se recoupent et se confirment dans les différentes associations. Cette revendication de la fédération sera jointe à la précédente.

g4 Sur le plan des compléments communaux, les négociations sont actuellement dans l'impasse. Le CC en accord avec les sections a appuyé la proposition du Conseil d'Etat en ce qui concerne le complément lausannois. Il a écrit, le 4 septembre une lettre au président du Grand Conseil, rendant les députés attentifs à la décision lourde de conséquences qu'ils venaient de prendre. Parvenu à ce point, le CC était conscient d'avoir utilisé jusqu'à son extrême limite, le capital de confiance accordé par les sections.

H CAISSE DE PENSIONS

h1 Chacun se souvient de l'intervention de notre collègue Bernard au congrès de 1969 au sujet de la prolongation du temps de service.

Sa demande a fait l'objet d'un copieux échange de correspondance entre le CC SPV et la caisse, le tout sans résultat. L'« Educateur » vous a donné l'opinion des uns et des autres. De plus, une entrevue a même eu lieu entre une délégation des intéressés, du CC et des actuaires de la caisse. Chacun est resté sur ses positions.

h2 D'autres améliorations, par contre, vont intervenir dont certaines dans un délai assez proche ; elles toucheront en particulier les retraités actuels, les déposants d'épargne, le supplément temporaire (pont AVS), les rentes d'orphelins et d'enfants d'invalides, les personnes affiliées à temps partiel.

h3 Dès l'établissement du prochain bilan technique seront mis à l'étude : un pont AVS pour couple, l'augmentation de la rente de veuve, la suppression des déposants d'épargne.

J AUTRES PROBLÈMES

j1 Le problème de la liberté de domicile a été mis en veilleuse en 1969. M. Pradervand, conseiller d'Etat, nous a assuré qu'il serait repris dès après les élections cantonales.

j2 Une de nos revendications fondamentales reste : **un allégement du cahier des charges.**

K DÉFENSE DE LA PROFESSION

k1 Le CC a poursuivi sa politique de défense des brevets et a rappelé sa position au DIP.

k2 Les jardinières d'enfants qui désiraient obtenir l'autorisation de postuler ont achevé leur cours de deux ans en automne 1969.

Il s'agissait d'un palliatif à la pénurie mais la SPV s'opposera à un nouveau cours de ce genre tant qu'on éliminera les deux tiers des candidates — parmi lesquelles beaucoup de valables — et qu'on n'aura pas repris à la base le système de formation des maîtresses enfantines par l'introduction de cours pour gymnasiennes.

k3 Les cours pour vocations tardives se sont terminés en juin 1969, des membres du CC ont assisté aux examens. Ces collègues doivent encore travailler pendant un an dans le canton avant de recevoir leur brevet.

L FORMATION CONTINUE

l1 Le séminaire d'automne a connu son habituel succès, les collègues toujours plus nombreux s'inscrivent. Comment un CC de cinq membres, privé de secrétaire central va-t-il continuer à assumer ce service en 1970 ? Et pourtant c'est là un domaine où notre société a marqué des points.

l2 La preuve en est la part « officielle » que la SPV a prise dans la mise au point d'une formule inédite, celle de la formation des maîtres de classes à option, reconnue par le Conseil d'Etat.

l3 Le CC a entrepris des démarches auprès du chef du département pour obtenir l'appui du canton de Vaud à la construction du centre de formation continue des associations d'enseignants suisses.

M AUTRES ACTIVITÉS

m1 Le GRETI se développe et nous a demandé de nouveaux locaux aux Allinges.

m2 La SPR et la CIPR ont renouvelé en 1969 le séminaire sur le thème : « Jeunesse et économie » à Chexbres. Une commission de collègues, choisis dans la SPV a présenté un plan en vue de la rédaction de fiches d'informations économiques.

N GROUPES DE TRAVAIL

n1 Nous saluons l'activité réjouissante des groupes de travail qu'entretiennent les associations professionnelles.

n2 Une mention toute particulière au GREM qui, en dehors de son activité dans le domaine des techniques Freinet a encore organisé une conférence de M. Uberschlag : « Les auxiliaires audio-visuels sont-ils des gadgets pédagogiques ? ».

n3 Un encouragement aussi au groupe de la lecture fouillée du mois.

O RÉFORME DE STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

o1 Le mouvement s'accélère du côté des milieux officiels.

o2 Le CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaires) a présenté comme base de discussion deux schémas dont l'un particulièrement intéressant s'inspire de l'école suédoise avec maintien ensemble, dans des classes hétérogènes de tous les enfants jusqu'à la dixième année d'école. La commission consultative du CREPS qui se veut un reflet de l'opinion publique de ce canton n'a eu aucune peine à donner le feu vert pour la poursuite des études sur la base de ces deux projets.

M. Fernand Barbay, délégué à la réforme, présentera volontiers ces projets de réforme aux sections qui le lui demanderont.

o3 Alors que, sur le plan officiel vaudois, nous n'avons qu'à nous louer de la collaboration qui s'est établie entre le département, le CREPS et les associations, il n'en va malheureusement pas de même sur le plan CIRCE.

o4 La CIRCE (Commission interdépartementale romande de la coordination de l'enseignement) organe des chefs de DIP romands a terminé l'élaboration de quelques programmes romands pour les quatre premières années de la scolarité ; les cours de recyclage vont débuter. Or les départements ont fait cavalier seul. Une séance d'information, répétée sensiblement dans les mêmes termes pour les journalistes, a été organisée, le 4 février dernier à Lausanne pour les délégués des associations. Le président de la CIRCE a déclaré que les enseignants étaient représentés dans son or-

ganisme. Il est vrai que quelques collègues ont été choisis par les collaborateurs de CIRCE pour travailler dans diverses commissions, mais ils ont été tenus au secret des délibérations : les associations n'ont eu connaissance des programmes élaborés qu'au moment des projets de mise à exécution. Ce n'est pas de cette façon que nous comprenons la collaboration avec les autorités.

o5 Le rapport sur l'école moyenne (classes supérieures, divisions générales des collèges) élaboré par une commission mixte SVMS - SPV a reçu notre approbation. Nous sommes intervenus pour que les conclusions de nos collègues conduisent sans tarder à des applications, il y a urgence dans ce domaine. Nous ne doutons pas que les directeurs d'école intéressés se feront les champions de cette cause.

o6 Dans le domaine très restreint de l'admission au collège, nous avons accepté d'étudier, au sein d'une commission départementale, une collaboration plus étroite des enseignants primaires et secondaires. Si nous voulons une réforme de l'école vaudoise, nous ne devons pas perdre une occasion de le manifester.

P STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ

p1 Nous ne nous étendrons pas longuement sur les événements du 7 février dernier. Remarquons cependant qu'il est assez désarmant de constater, alors que le congrès de 1969 avait accepté, à quelques réserves de détail près un plan de travail pour le Comité central et pour la commission des statuts, une assemblée générale a refusé la discussion sur ces mêmes statuts.

p2 Quoiqu'il en soit cette décision nous semble significative. Alors que le CC pensait qu'il fallait à la SPV une structure plus concentrée, est-ce vraiment le contraire que désirent nos membres ? Nos successeurs auront-ils à étudier pour la SPV des structures qui soient celles d'une fédération d'associations diverses dont la principale, celles des maîtres primaires reste à créer ?

R CONCLUSIONS

r1 L'époque que nous vivons est extrêmement importante pour les associations d'enseignants. Bientôt nous connaîtrons une école au visage foncièrement différent. Les problèmes qui semblaient s'éterniser vont trouver des solutions. Les enseignants peuvent jouer un rôle décisif dans l'élaboration de cette école, mais il faut qu'ils se tiennent prêts à intervenir, car la réforme se **fera**, avec ou sans eux, et, une fois le pas franchi, on ne reviendra plus en arrière.

r2 Les membres féminins du corps enseignant primaire sont en majorité, il est donc nécessaire que nos collègues soient plus nombreuses dans les comités, commissions et groupes d'étude si l'on veut que les décisions des dirigeants de la société ne tombent pas en porte à faux avec les désirs des membres. Leur activité ne saurait être que profitable à notre société.

r3 Enfin, les responsables de la SPV doivent être choisis en fonction d'une confiance qu'on leur accorde et que l'on confirme régulièrement.

Accepter une charge au sein de notre association représente un sacrifice si en plus il faut jouer le rôle de cible dans un jeu de massacre, il ne faut pas s'étonner que les bonnes volontés deviennent toujours plus rares.

Au nom du CC SPV, le président :

M. Bezençon.

COMPTES

I. Caisse générale SPV 1969

Pertes et profits (résumé)	**Doit**	**Avoir**
Cotisations et abonnements à l'« Educateur », produit net		144 553.75
Intérêts divers nets (./. droits de garde)		1 221.35
Remboursement de l'impôt anticipé 1968		604.30
Plus-value sur titres		708.—
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du Congrès, délégués	55 949.65	
Fédération	5 700.—	
Impôts	696.20	
Palmes	543.45	
Contribution à la caisse de secours	11 400.—	
Cours de perfectionnement	2 533.85	
Congrès, assemblées SPV	4 010.30	
Commissions SPV et subventions	4 852.10	
Administration générale	16 372.80	
Traitements, allocations, prest. sociales	29 057.40	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	11 732.45	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie	4 026.10	
Bénéfice de l'exercice	213.10	
	147 087.40	147 087.40

Bilan au 31 décembre 1969	**Actif**	**Passif**
Caisse	589.29	
Chèques postaux	322.64	
Livrets de dépôts	13 093.30	
Titres	20 500.—	
Mobilier et machines	6 962.60	
Débiteurs	8 080.80	
Créanciers		11 722.25
Fonds de réserve		12 314.45
Fortune pour balance		25 511.93
	49 548.63	49 548.63

Résultats de l'exercice 1969	
Fortune au 31 décembre 1969	25 511.93
Fortune au 1er janvier 1969	25 298.83
Augmentation	213.10

Sauf erreur ou omission,
Lausanne, le 15 janvier 1970.

COMMENTAIRES

La cotisation locale de toutes les sections — sauf Morges, Nyon, Rolle et Saint-Croix — a été perçue en même temps que la contribution cantonale.

En 1969, le secrétariat a enregistré 694 mutations :

211 admissions
167 démissions et décès
65 changements d'état civil
251 changements d'adresse

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs et auxiliaires	2578	
Membres d'honneur et honoraires	716	
	3924	(+ 124)

Lausanne, le 24 février 1970.

Le caissier : *A. Rochat.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le jeudi 26 février 1970 à Lausanne.

Elle a procédé par sondage au contrôle des écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;

c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 3 mars 1970.

Les vérificateurs :

Nicole Desponds, Morges
Charles Cornuz, Chalet-à-Gobet
Raymond Jaccard, Sainte-Croix

II. Caisse coopérative « Secours et invalidité » SPV 1969

Pertes et profits (résumés)	**Doit**	**Avoir**
Versement de la caisse générale		11 400.—
Intérêts divers		2 054.65
Remboursement de l'impôt anticipé 1968		481.20
Dons, fonds Boissier		110.—
Plus-value sur titres		515.—
Produit de l'immeuble «Sur Lac», sans impôts		10 869.85
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	9 300.—	
Allocations décès	2 500.—	
Secours, allocations aux orphelins	3 422.50	
Impôt, commune et canton	813.45	
Administration	3 381.—	
Assemblées et divers	1 306.90	
Réserve pour réparations	3 000.—	
Bénéfice de l'exercice	1 706.85	
	25 430.70	25 430.70

Bilan au 31 décembre 1969	**Actif**	**Passif**
Caisse	44.21	
Chèques postaux	155.53	
Cédules	22 352.80	
Titres	27 500.—	
Livrets de dépôts	24 298.80	
Immeuble et installations	319 725.30	
Hypothèques		129 141.30
Fonds d'entretien immeuble		19 462.45
Fortune pour balance		245 472.89
	394 076.64	394 076.64

Situation	
Fortune au 31 décembre 1969	245 472.89
Fortune au 1er janvier 1969	243 766.04
Augmentation de fortune	1 706.85

Sauf erreur ou omission,

Lausanne, le 17 janvier 1970.

Le caissier : *A. Rochat.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et d'invalidité SPV s'est réunie le jeudi 26 février 1970, à Lausanne.

Elle a procédé au pointage de nombreuses pièces comptables.

Elle certifie la régularité des écritures et l'exactitudes des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces ; elle lui sait gré de son amabilité à lui fournir toutes les explications indispensables.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;

c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 3 mars 1970.

Les vérificateurs :

Nicole Desponds, Morges
Charles Cornuz, Chalet-à-Gobet
Raymond Jaccard, Sainte-Croix

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours sur l'exercice 1969

1. La fortune de la Caisse de secours a passé de Fr. 243 766.04 à Fr. 245 472.89 après un versement de Fr. 3000.— au fonds d'entretien de l'immeuble.

2. **Prestations**

2.1 **Aide statutaire, allocations aux orphelins et secours**

La Caisse de secours a pu faire face sans difficulté à l'augmentation des dépenses dues à l'élévation des prestations servies à titre d'aide statutaire. Les cas traités ont été moins nombreux qu'en 1968 mais d'une durée plus longue, puisque plusieurs malades ont été mis finalement au bénéfice d'une rente d'invalidité provisoire de la Caisse de pensions.

2.2 **Indemnités au décès**

Deux familles ont reçu l'indemnité prévue par les statuts.

2.3 **Cédules**

Le montant des prêts sans intérêt continue de monter : 13 cédules représentant Fr. 22 352.80.

3. **Ressources**

3.1 **Immeuble**

Les travaux de réfection de la porte ont pratiquement duré toute l'année 1969. L'agrandissement s'est effectué au préjudice du nombre des caves. Un arrangement financier intéressant a été pris avec les PTT, puisque ceux-ci ont avancé la totalité des capitaux nécessaires. Remercions aussi les locataires d'avoir supporté patiemment pas mal d'inconvénients.

La mise en valeur des combles nous a permis de mettre de nouveaux locaux à disposition du GRETI.

Nous attendons toujours l'indemnité que doit la Commune de Lausanne pour l'expropriation d'une bande de terrain le long de l'avenue Fantaisie.

3.2. **Titres**

Depuis de nombreuses années nous ne négocions aucun titre : les obligations figureront dorénavant au bilan à leur valeur nominale.

3.3. **Cotisations**

Il n'y a pas lieu de modifier la cotisation de Fr. 5.—, l'augmentation du nombre des membres apportant chaque année une substantielle amélioration de ce poste des recettes.

3.4 **Statuts de la caisse**

Les nouveaux statuts ont subi le sort des statuts SPV. Cette question devra néanmoins être reprise sans retard sous peine de difficultés avec le Registre du commerce.

Lausanne, le 17 février 1970.

Le conseil d'administration
de la Caisse de secours.

Rapport sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

L'établissement des comptes 1968 s'est heurté au fait que les services de l'Etat n'ont pu fournir les données et les précisions nécessaires qu'après de longs mois de retard.

Au 31 décembre 1968, le capital de la caisse s'élevait à Fr. 280 401 814.—, en augmentation de Fr. 22 021 788.—. Le fonds d'amortissement des immeubles se montait à Fr. 2 000 000.—, le fonds de compensation à Fr. 5 726 000.— et celui de prévoyance à Fr. 743 816.—.

Les assurés ont versé Fr. 14 015 837.— de cotisations et l'Etat 23 796 597.—.

Le total des prestations servies s'élève à Fr. 17 532 536.—.

Un montant de Fr. 4 696 990.— a été transféré à la Caisse fédérale d'assurance, ensuite de la reprise de l'EPUL par la Confédération et Fr. 3 159 600.— ont été remboursés à des affiliés.

La CPEV comptait 6045 assurés et 1881 déposants d'épargne ; elle servait 2656 pensions.

Lors des dernières assemblées des délégués, le conseil d'administration a présenté les propositions suivantes, susceptibles d'intervenir à bref délai :

— amélioration de la situation des déposants ;
— affiliation des personnes occupées à 50 % par l'Etat ;
— possibilité selon les cas, de prolonger le paiement des pensions d'enfant d'invalide et d'orphelin jusqu'à l'âge de 25 ans ;
— modification de l'article 77 alinéa 1 sur le supplément temporaire en portant son montant de Fr. 2 400.— à Fr. 3600.— sans porter atteinte à la durée de la prolongation du temps de service.

Il a donné également connaissance des modifications à étudier dès que le résultat du bilan technique sera connu :

— suppression de la catégorie des déposants d'épargne ;
— augmentation de la rente de veuve ;
— institution d'un pont AVS pour couple.

Toutes ces propositions ont été admises par les délégués et les tractations nécessaires sont en cours entre la fédération, l'Etat et la Caisse de pensions.

S. Ogay.

Collectivité SPV de la SVRSM

Rapport annuel

Durant les exercices 1968 et 1969. l'effectif des assurés a poursuivi sa marche ascendante et atteint aujourd'hui 1800. Les avantages de la collectivité SPV sont tels que de nombreux collègues ont, au cours de ces deux dernières années, demandé leur transfert et l'ont obtenu sans difficultés.

Comme chacun sait, l'exercice 1968 a accusé un résultat peu satisfaisant (excédent des dépenses sur les recettes de Fr. 17 200.—) et il a fallu recourir à une cotisation supplémentaire pour couvrir ce déficit. L'encaissement s'est opéré de façon satisfaisante, chacun ayant compris la justification de ce montant de Fr. 10.— réclamé à tous les assurés.

La SVRSM n'a pas été en mesure de nous communiquer le résultat des comptes de 1969 dans le temps imparti pour le dépôt du présent rapport. On peut toutefois présumer que les mesures d'assainissement prises au début de 1969 (augmentation des cotisations de 30 % en moyenne chez les adultes et de 50 % pour les enfants) permettront d'enregistrer un excédent actif. Nous ne manquerons pas de publier ce résultat dès que nous le connaîtrons.

Montée fulgurante des frais de guérison

Il devient banal de souligner la progression continue des frais médicaux qui place toutes les caisses maladie dans des difficultés croissantes. Citons toutefois, quelques chiffres établis par la Fédération vaudoises des caisses maladie, sur la base de renseignements fournis par la totalité des caisses de notre canton. La progression des frais, par assuré du 1.1.1965 au 31.12.1968 s'établit ainsi :

	1965	1968	Progression
Soins médicaux seuls	50,36	100,51	99,58 %
Médicaments	26,42	58,95	123,12 %
Soins chiropratiques	—	2	200 %
Traitements hospitaliers	15,60	61,06	291,41 %
Autres soins	0,94	3,04	223,40 %

Ces chiffres se passent de commentaires. Ils sont éloquents en eux-mêmes. Une commission fédérale, forte de 55 membres se préoccupe de ce problème angoissant. Souhaitons qu'elle travaille à un rythme rapide et que la LAMA connaisse une révision fondamentale, l'adaptant aux exigences du temps présent.

Hospitalisation

Nous ne répéterons jamais assez que la simple assurance de base (CG 10.— ou DH 10.—) ne permet pas d'envisager l'hospitalisation en privé sans de redoutables conséquences financières pour l'assuré. Il ne faut pas oublier que le patient hospitalisé en clinique ou en division privée d'un établissement hospitalier ne bénéficie plus du tout de la protection tarifaire. Le chirurgien et la clinique jouissent de la plus grande liberté. Or, depuis 1969, la caisse ne paie, dans ces cas-là, que ce qu'elle aurait payé en division commune d'un hôpital signataire de la convention vaudoise, soit Fr. 50.— par jour. Ce montant est très nettement insuffisant pour couvrir les frais de l'hospitalisation en privé. Ils ne suffisent même pas à honorer la note du chirurgien la plupart du temps.

Il faut donc sans tarder demander au soussigné les formules pour augmenter la couverture des frais d'hospitalisation et de couvrir les frais de guérison jusqu'à un montant global de Fr. 2500.—.

Si nous insistons sur cet aspect de l'assurance, c'est qu'il nous arrive encore assez fréquemment de recevoir les doléances de collègues qui s'étonnent de la modicité des prestations de la Caisse lors de séjours en privé. Rappelons que l'hospitalisation en salle commune est entièrement assumée par la caisse, l'assuré n'ayant rien à débourser.

Médecins et feuilles maladie

Sur un effectif de 500 médecins pratiquant dans le canton, 195 ont choisi le système du tiers-payant, c'est-à-dire qu'ils touchent de la caisse directement les honoraires, l'assuré se voyant facturer les participations avec le bordereau des cotisations. 297 médecins ont choisi le système du tiers-garant, c'est-à-dire qu'ils désirent être payés par les patients eux-mêmes, sans passer par la caisse maladie. Dans ce dernier cas, ils établissent une note détaillée qu'ils adressent à leurs patients. Ces derniers doivent alors envoyer leurs notes de médecin au secrétaire-caissier **avec la feuille maladie qui doit être demandée dans tous les cas dans les trois jours qui suivent la première visite ou consultation.**

Rappelons que la caisse paie à l'assuré le montant qui lui est dû, **au vu des notes d'honoraires acquittées ou non.** Il est donc bien inutile de joindre un récépissé postal à la note d'honoraires.

Nous ne nous dissimulons pas la complication des procédures mais les caisses n'en sont pas responsables. Autrefois, il y avait une feuille maladie par caisse. Maintenant la plupart des médecins utilisent leurs propres formulaires, mais ce n'est pas plus clair ni plus rationnel.

Le soussigné se permet de suggérer à tous les membres de la collectivité d'utiliser le moins possible le téléphone (qui provoque des erreurs) mais la carte postale, en précisant lisiblement le nom, le prénom et la date de la première consultation ou visite. N'oubliez pas, chers collègues, que la collectivité SPV compte maintenant plus de 1800 membres et que, pour donner satisfaction à chacun, il faut un minimum d'organisation. Merci à tous ceux et à toutes celles qui se conforment déjà depuis longtemps à ces directives pratiques.

Quelques précisions

Rappelons qu'il existe des feuilles maladie spéciales pour les chiropraticiens. Une feuille spéciale, le certificat de maternité est nécessaire également en cas d'accouchement. Par contre, la feuille d'hospitalisation n'est plus nécessaire depuis quelques mois. En cas d'hospitalisation en privé, il suffit d'envoyer au soussigné, à la fin du séjour en clinique, toutes les notes et factures, sans oublier la note du chirurgien sans laquelle aucun règlement n'est possible.

Rappelons également que le traitement chez un physiothérapeute doit être prescrit par un médecin.

Conclusion

Nous nous en voudrions de ne pas exprimer à la direction de la SVRSM notre reconnaissance pour la compréhension qu'elle montre à l'égard de nos membres assurés à la collectivité SPV. Que ceux-ci se rendent compte que les lacunes de l'assurance maladie dans notre canton comme en Suisse en général, ne sont pas dues à la mauvaise volonté des caisses maladie mais aux faiblesses de la LAMA. Et souhaitons à tous nos collègues, dont la gentillesse épistolaire devient la règle commune, une bonne santé : c'est le bien le plus précieux !

Fernand Petit
secrétaire de la collectivité SPV
de la SVRSM

Ecole de Mémise (Lutry)

(anciennement « Les Mûriers », à Grandson)

En 1968, le comité fut appelé à étudier l'offre de Mme Fonjallaz, à savoir la vente de sa propriété à Lutry. Rapport favorable. Le Conseil d'Etat adopta un « exposé des motifs » et un projet de décret autorisant le report de la subvention pour les constructions de Grandson sur la propriété de Lutry.

Les chefs de service de l'AI se déclarèrent enthousiastes, et le subside prévu pour les projets d'extension des Mûriers fu reporté sur Lutry.

A la rentrée des classes après les vacances d'automne 1969, les enfants ont pris possession de leur nouveau domaine.

Le Château de Mémise est une magnifique propriété qui appartint au colonel Fonjallaz. Elle est située entre la route cantonale Lausanne - Vevey et le lac (sortie est de Lutry), et entièrement clôturée par des murs. La surface est de 12 000 m², avec une grande place de jeux, un tennis et handball, une volière, un grand jardin potager et un verger arborisé.

Les bâtiments comprennent appartements, salles d'école, école ménagère, cuisine, lingerie, buanderie, etc., le tout extrêmement confortable.

40 à 50 enfants peuvent être accueillies, quelles que soient les circonstances, car il y a possibilité de créer des groupes à effectif variable (classes d'accueil, passerelle, etc., les locaux s'y prêtant parfaitement.

L'organisation des classes et des groupes est minutieusement pensée et réalisée. L'enseignement et l'éducation sont dispensés de façon à stimuler constamment les élèves accoutumés à l'échec. Plus de la moitié des enfants viennent des rives du Léman et les rapports « parents - responsables de l'école » pourront être encore intensifiés, et surtout facilités, ainsi que les contacts avec les différents services qui s'occupent de l'enfance.

Le recrutement du personnel enseignant, éducatif, et de maison est plus aisé qu'auparavant.

Une nouvelle page des Mûriers ! Nous ne pouvons que souhaiter longue vie à l'institution Ecole de Mémise, qui mérite notre appui et notre amitié.

Merci à M. et Mme Ehinger et à tous leurs collaborateurs.

Paulette Paillard.

Ecole Pestalozzi

1. L'institution

Après la mauvaise « fièvre » de février 1968, l'Ecole Pestalozzi a retrouvé sa santé et son dynamisme. M. Jean-Jacques Karlen, notre collègue de la classe supérieure de Villars-sous-Yens, nommé directeur adjoint dans la maison depuis bientôt un an, est responsable de tout le secteur éducatif et pédagogique. Il a su être à la hauteur d'une tâche difficile. Les maîtres et les éducateurs vivent en bonne harmonie. Les enfants sont heureux. Mme Monique Karlen seconde son mari et assure l'intendance de la maison avec bonheur et compétence.

2. L'avenir de l'institution

Peut-être certains d'entre vous ont-ils lu « L'Ecole et la Formation des Débiles » ? Ce livre est signé de Jacques Besson, directeur de l'Ecole Pestalozzi. M. Besson, à partir du problème de sa maison, repense toute la question des enfants débiles et caractériels dans notre canton. Le rapport 1968 donne les grandes lignes de cette recherche. Veuillez donc vous y référer. Vous verrez que le travail du directeur est considérable et qu'il va probablement déterminer de profondes réformes à l'intérieur de l'institution. Outre cela, M. Besson est responsable de toute l'administration de l'école, travail qu'il assure avec compétence et méthode.

Grâce à ces deux responsables, l'Ecole Pestalozzi est entre de bonnes mains. La SPV se doit de continuer à soutenir sa filleule.

R. Golay.

Commission famille/école

M. Hermenjat, secrétaire de Pro Familia, chargé de nous convoquer, ne m'a pas donné signe de vie en 1969.

D. Vuille.

Commission disciplinaire

Cette commission n'a pas été convoquée en 1969.

G. Bovay.

Rapport du délégué de la SPV sur l'activité de la Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne 36e et dernier rapport, année 1969

Notre rapport de l'année dernière caractérisait l'année 1967 « attente » et « perplexité » ; 1968 a été marquée par

une seule innovation : les Feuillets de documentation « La radio à l'école » ont été remplacés par des « fiches pédagogiques », accueillies, semble-t-il, très favorablement par le corps enseignant. 1969 a été une année **de transition.**

Les problèmes de la fréquence des émissions et leur diffusion sur la seconde chaîne se posaient : sous quelle forme ? nous l'ignorions !

Depuis le 1er janvier 1970, nous sommes entrés dans une phase de réalisation. La Radio suisse romande diffuse chaque matin à 10 h. 15 du lundi au vendredi une émission à l'intention de nos écoliers de 6 à 15 ans, selon l'horaire suivant :

Le lundi
de 10 h. 15 à 10 h. 30 pour les élèves de 6 à 9 ans
Le mardi
de 10 h. 15 à 10 h. 45 pour les élèves de 12 à 15 ans
Le mercredi
de 10 h. 15 à 10 h. 30 pour les élèves de 6 à 9 ans
Le jeudi
de 10 h. 15 à 10 h. 45 pour les élèves de 12 à 15 ans
Le vendredi
de 10 h. 15 à 10 h. 45 pour les élèves de 10 à 12 ans

Toutes ces émissions passent sur la seconde chaîne, c'est-à-dire sur ondes ultra-courtes. Comme un grand nombre de récepteurs ne sont pas équipés pour recevoir cette bande de longueurs d'ondes, une des émissions scolaires de la semaine est donnée provisoirement sur les ondes moyennes (Sottens), le vendredi de 14 h. 15 à 14 h. 45.

Actuellement tous les degrés scolaires sont atteints par ce mode d'enseignement supplétif ; cette large diffusion, les commissions locales de Lausanne et de Genève la souhaitaient depuis fort longtemps ; malheureusement, Sottens ne disposait que d'une seule chaîne ; il était donc pratiquement impossible d'augmenter le nombre des émissions.

Dès sa création, la Radio suisse romande a toujours porté une attention toute particulière aux moyens d'enseignement audio-visuels. Grâce à l'appui bienveillant et autorisé de M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande, nous pouvons enfin voir la réalisation d'un vœu tant désiré. La Radio scolaire franchit une nouvelle étape en devenant quotidienne du lundi au vendredi.

Activité des commissions locales de Genève et de Lausanne

L'entrée en vigueur, dès le 1er janvier 1970, des statuts de la Radio scolaire romande, **a supprimé définitivement les commissions locales** de Genève et de Lausanne.

L'application du nouveau règlement de la Radio scolaire suisse, prévue pour le 1er janvier 1969, a dû être reportée au 1er janvier 1970, le groupe de travail qui devait remplacer les commissions locales n'étant pas constitué.

Fallait-il interrompre temporairement nos émissions radio-scolaires comme c'est le cas pour les émissions télé-scolaires?

M. Marcel Monnier, président de la Commission régionale des émissions radio-scolaires a adressé le 22 mai 1969 un mémoire à M. Jean-Pierre Méroz, où il disait notamment :

« Faut-il alors reconduire, en dérogation au règlement, les commissions locales jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation ?... Vous savez que la Commission locale de Lausanne est en train de mettre sur pied le programme de septembre-octobre et se préoccupe de celui des deux derniers mois de l'année. Ce n'est pas qu'elle s'accroche désespérément au mandat que lui a confié la Radio romande. Si elle continue à travailler, c'est que, faute d'une organisation qui remplacerait effectivement l'actuelle, les émissions cesseraient et que ce serait désastreux pour l'avenir de la Radio scolaire. **Or je crois à son avenir.** Je crois que si elle sait établir un programme cohérent d'émissions directement utiles à l'école et à des causes d'intérêt général, elle affirmera sa raison d'être.

» Dans la situation confuse qui est actuellement celle de la Radio scolaire romande, le premier devoir de ceux qui s'y sont depuis longtemps intéressés activement est d'assurer la continuité, ne serait-ce que par une seule émission hebdomadaire, même s'il faut pour cela rester en marge du règlement. »

Il a été décidé que les membres des commissions locales continueraient à travailler jusqu'à fin septembre 1969. Pour les mois de septembre et octobre 1969, une série littéraire et une série musicale seraient assurées par le studio de Lausanne et préparées par les membres de la Commission locale de Lausanne.

Enfin pour novembre et décembre 1969, le studio de radiodiffusion de Genève se chargerait d'une série consacrée à : « Quelques personnalités parlent de leur vie et de leur métier. »

Quel est ce nouvel organisme ?

a) Commission régionale composée de 6 experts pédagogiques représentant les cinq cantons romands plus le Jura bernois.
b) Un représentant de la Commission régionale romande de TV scolaire.
c) Du directeur de la SRTR ou de son représentant.
d) D'un responsable de la production des émissions radio-scolaires.
e) Création d'un groupe de liaison radio de 3 à 5 membres et représentatif de tous les degrés inférieurs et secondaires.
f) Désignation d'un pédagogue réalisateur des émissions radio-scolaires RSR.

Les commissions locales ont vécu ! Permettez-nous de jeter un rapide regard sur le passé.

C'est le 17 avril 1933 que fut tenue la première séance consacrée à la radiodiffusion scolaire à laquelle prirent part les représentants de la Commission romande de radiodiffusion, des Départements de l'instruction publique des cantons romands, ainsi que de deux délégués de l'Association radio-scolaire de la Suisse alémanique.

A la suite de cette séance, une commission régionale des émissions radio-scolaires (organisme créé pour la Suisse romande) fut constituée ; elle s'est réunie le 22 septembre 1933 au Buffet de la Gare de Lausanne pour jeter les bases générales d'un programme d'émissions.

Le 18 novembre de cette même année, la Commission locale de Lausanne, formée par les soins de la Société romande de radiodiffusion, s'est réunie pour la première fois ; ses membres étaient les suivants :

Président : M. Louis Jaccard, chef de service à l'enseignement primaire du canton de Vaud.

Membres : MM. Maurice Mayor de Rham, pasteur : Charles Cornaz, secrétaire au Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel ; Robert Piguet, maître de chant ; Claude Schubiger, rédacteur du journal « Le Radio »; Ernest Bignens, instituteur.

Secrétaire : M. Jean-Pierre Méroz, à cette époque secrétaire au studio de Lausanne. Enfin M. Muller, directeur du studio de Lausanne.

M. Charles Bonny, inspecteur à Neuchâtel, a remplacé M. Cornaz, malheureusement décédé, jusqu'en 1953 et M. Willy Jeanneret, inspecteur à Neuchâtel, lui a succédé.

M. Louis Jaccard a démissionné en 1953. M. Adrien Martin, chef de service de l'enseignement primaire a repris la présidence de la Commission locale de Lausanne.

A la mort de M. Schubiger en 1959, M. Géo Blanc, chef de service du département dramatique de la Radio suisse romande a assuré la liaison entre le studio et la Commission locale de Lausanne.

En 1962, M. Martin s'est retiré, c'est M. Henri Besson,

inspecteur scolaire qui a été désigné comme membre de la commission. M. Maurice Mayor de Rham, dès 1962, a bien voulu reprendre la présidence par intérim jusqu'à la nomination en 1965 de M. Marcel Monnier, secrétaire général de l'instruction publique.

Action suisse pour la radio (action en faveur des écoles)

M. Dovaz, directeur du studio de Genève, responsable de la Suisse romande de l'Action suisse pour la radio a annoncé qu'il disposait actuellement d'un capital de Fr. 50 000.— pour assurer la dotation des classes qui ne possèdent pas encore de récepteurs radio munis de la fréquence modulée. L'enquête organisée en son temps a révélé qu'elles étaient peu nombreuses, la plupart des maîtres disposant de transistors.

M. Henri Besson, responsable de la distribution de ces postes de l'action a établi la statistique des postes livrés en Suisse romande :

Canton de Fribourg	43 postes	+ 1 poste TV
Canton de Berne, Jura bernois	60 postes	
Canton du Valais, part. romande	100 postes	
Canton de Neuchâtel	41 postes	
Canton de Neuchâtel	41 postes	
Canton de Genève	22 postes	
Total	342 postes	+ 1 poste TV

Un merci à ces deux messieurs pour leur dévouement à la cause. Cette institution est utile, et nous ne pouvons que recommander à nos enfants de participer au ramassage des annuaires téléphoniques périmés. Notre gratitude va à cette action qui n'oublie pas certaines de nos classes.

Gratitude

Permettez-nous de remercier très chaleureusement :

— la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision qui, dès 1933, a assuré financièrement l'administration générale des émissions ;
— les studios de Lausanne et de Genève qui ont pris tous les frais des émissions à leur charge ;
— Monsieur Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande qui toujours a mis à notre disposition des techniciens et des artistes de valeur afin de présenter des émissions de qualité à l'intention de nos élèves romands ;
— M. Géo Blanc, chef du département dramatique de la Radio suisse romande pour le soin qu'il a apporté à la préparation technique et artistique de nos émissions ;
— enfin à tous les membres de la Commission locale de Lausanne : M. Marcel Monnier, président, Maurice Mayor de Rham, Willy Jeanneret, Henri Besson, Jacques Burdet, qui tous en contact direct et permanent avec le corps enseignant et les enfants ont été d'actifs et de précieux collaborateurs.

Conclusion

On peut se poser la question suivante : l'extension de l'industrie a atteint l'enseignement ; une industrie pédagogique le menace de ses produits de substitution de l'enseignant que sont les moyens audio-visuels (TV, radio, disque, enregistreur, etc.). Sont-ils une mode, un snobisme pour être à la page ?

Est-ce une raison suffisante pour les accepter ou les refuser ? Certes, non ; ils sont inévitables. Si l'école les refuse, elle paraît périmée. Mais pour être efficaces et s'intégrer à l'enseignement, ces moyens exigent une mise au point très délicate.

Autrefois, la tâche de l'éducateur était relativement plus facile, les parents valorisaient ce que l'école enseignait à l'enfant. Or aujourd'hui, l'enfant ne trouve plus chez ses parents l'intérêt de ce qu'on lui enseigne en classe. Une pédagogie valable doit avoir une correspondante chez les adultes.

Le devoir de l'école est précisément de donner à l'enfant les moyens de se défendre contre l'agression de l'information, de lui apprendre à percevoir, à analyser et à choisir. Cette industrie pédagogique audio-visuelle peut aider à atteindre ces buts.

Malgré l'avènement de la télé-scolaire, la radio scolaire a encore un rôle à jouer, et nous croyons, grâce à cette présence plus fréquente, qu'elle va prendre, nous l'espérons, un nouvel essor, et citons la conclusion d'un article de Madeleine J. Mariat qui est aussi la nôtre :

« La radio possède le pouvoir de retenir l'attention des enfants et de développer leurs facultés imaginatives, et constitue un instrument incomparable au service de l'enseignement. »

Chavannes-Renens, le 18 mars 1970.

Ernest Bignens
membre de la Commission locale
de Lausanne
des émissions radio-scolaires.

Rapport du délégué à la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

De récentes mutations étant intervenues au sein de cette commission, nous en rappelons la composition actuelle :

M. Fr. Rostan, inspecteur, président : MM. J. Mottaz, secrétaire général, G. Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, H. Bovey, chef de l'Office de fournitures scolaires, G. Brodard, maître de dessin, J.-P. Golay, chef du CIC, R. Genton, maître supérieur, A. Guidoux, maître d'application, R. Mamin, inspecteur, Cl. H. Pavillard, professeur, Léon Prébandier, directeur adjoint, J.-J. Rosset, professeur, J.-C. Wagnières, professeur au Gymnase du Belvédère, et R. Pécoud, instituteur.

Cette commission qui n'a tenu qu'une séance plénière en novembre 1969 a poursuivi une vive activité. Plusieurs de ses membres collaborent à l'activité intense du CIC ; d'autres ont participé aux séances de visionnement de la Centrale de Berne.

Films d'enseignement et documentaires

La Centrale de Berne continue de se développer d'une façon satisfaisante et renouvelle sans cesse son stock de films selon ses possibilités financières. Elle possède actuellement 330 sujets muets et 882 sonores. Un film d'instruction civique sur l'« Elaboration d'une loi » a été réalisé et peut être déjà obtenu. Trois sujets de zoologie sont en préparation ou sur le point d'être achevés : « La termitière », « Les scarabées » et « Les flamants ». De plus les échanges s'intensifient sur le plan international. En raison de l'insuffisance de la production indigène, la Suisse est handicapée par le manque de sujets à proposer pour les échanges. Toutefois, l'intervention financière de la Confédération dans ce domaine permet d'envisager une nette amélioration.

L'emploi du film à l'école connaît un essor réjouissant. Quatorze cantons ont conclu un contrat forfaitaire avec la centrale. Seuls Nidwald, Schwytz, Uri et Zoug conservent l'ancien système. Pour ne citer que deux exemples d'amélioration de l'utilisation du film par suite de l'introduction de ce nouveau contrat, les bobines louées par le canton de Fribourg ont passé de 124 en 1967 et 1214 en 1968, pour Lucerne de 1789 en 1967 à 3653 en 1968. C'est assez dire ses avantages.

Dans le canton de Vaud, en une année le nombre de bobines unités a passé de 5666 à 6248 au 30.9.1969, soit

une augmentation de 582. Le nombre de films loués a triplé depuis 1963 et notre canton occupe le troisième rang pour la location des bobines. Un nouveau contrat forfaitaire a été reconduit pour trois ans avec la centrale pour un montant de 30 000 francs par an, ce qui permet à l'Etat de facturer aux communes 2 fr. 50 par bobine au lieu de 4 fr. 10, prix pour ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un tel contrat.

A ce propos, rappelons à nos jeunes collègues que l'emploi du film scolaire à l'école est facilité à l'extrême. Pour toutes les classes du canton, il suffit de demander les catalogues à la Centrale de Berne, de commander par téléphone ou carte le film désiré. Celui-ci vous parvient un jour avant pour que le maître puisse le visionner. Le film est retourné le lendemain à Berne, port de retour à charge de l'expéditeur. Le décompte des films loués pendant l'année est adressé à la commune comme pour les fournitures scolaires.

Initiation au cinéma

La centrale continue également son effort pour offrir dans ce domaine un matériel adéquat. Brochures et diapositives viennent d'être créées pour le troisième film classique « Roméo et Juliette ». A la suite de nombreuses demandes, l'étude de films plus récents est à l'étude. La commission des spécialistes de la filmologie s'est réunie plusieurs fois et a porté son choix sur deux films tchécoslovaques. De plus, le film technique « Entre la caméra et la projection » est en préparation.

Activité du CIC (Centre d'initiation au cinéma)

Dans notre canton, le CIC a connu une activité grandissante et très réjouissante. Devant une tâche toujours plus lourde et astreignante, M. J.-P. Golay, professeur, le si compétent directeur a dû être déchargé de son enseignement à l'Ecole normale. C'est à plein temps qu'il poursuit son œuvre, aidés par cinq dévoués collègues collaborateurs : Monique Mamie, Prilly, Jean-Rod. Dellsperger, Corseaux, Jean-Jacques Rosset, Morges, Jacques Zurlinden, Lausanne Belvédère, et Gilbert Brodard, Ecole normale, Lausanne, qui consacrent chacun 6 heures par semaine à ce centre.

Plus de 300 collègues ont suivi les cours spécialisés du mercredi après-midi : initiation au cinéma par tournage 8 mm., par la photo, et également par le son, le reportage, le montage audio-visuel. En janvier eurent lieu les premières rencontres du CIC, qui consistaient en confrontations des diverses expériences réalisées par des collègues dans leur classe. En plus des informations sur la publicité, des entretiens avec des publicitaires complétèrent ces journées fructueuses.

Le CIC joue également un rôle de plus en plus important dans la formation des enseignants. Deux séries de 9 demi-journées furent consacrées à un cours complet destiné aux classes pédagogiques. De même un cours de culture cinématographique fut dispensé aux classes de 2e, 3e et 4e de l'Ecole normale de Lausanne. Cinq leçons de 2 heures furent consacrées à l'information dans les classes de dernière année EN et chez les étudiants du séminaire pédagogique.

Innovation pour le degré inférieur

Jusqu'à maintenant, on ne parlait de cinéma que pour les degrés moyen et supérieur. Les collaborateurs du CIC ont estimé à juste titre que l'étude de l'image peut se faire déjà en 1re et 2e année, sous une certaine forme. Pour ce faire, des jeux ont été créés, essayés et produits par le CIC sous forme de diapositives de couleurs pour : observation de l'image, élocution à partir de celle-ci, son interprétation, tous éléments utiles pour le développement de l'enfant et pour la formation critique du futur spectateur.

Autre innovation : exposition itinérante

Le CIC a eu la très heureuse idée de préparer une exposition itinérante audio-visuelle : montage très ingénieux comportant des panneaux, des bandes magnétiques sans fin, des clichés télécommandés par cette bande, de même que des films en bande sans fin. Elle a déjà été expérimentée à Vallorbe et Château-d'Œx et sera dès janvier 1970 à disposition des communes ou des groupes scolaires, moyen puissant pour intéresser les autorités aux problèmes si actuels du comportement de l'enfant en face du cinéma, de la télévision et de la publicité. Bien entendu, cette exposition est installée gratuitement.

Comme vous pouvez le constater, les idées ne manquent pas chez les collaborateurs du CIC : 1969 a été pour eux une année de recherche fructueuse. Le matériel à disposition des corps enseignants a été complété et amélioré. Nous vous rappelons que les conditions de collaboration avec le CIC sont précisées dans le Bulletin officiel No 1 de 1968. Adresse pour toute information : Centre d'initiation au cinéma, Marterey 21, 10005 Lausanne, tél. 22 12 82.

N'ayez pas peur d'en user. Ses collaborateurs dévoués et compétents se feront un plaisir de vous renseigner ou de vous aider. Désormais, notre école vaudoise dispose d'un magnifique et ultramoderne centre de travail et d'expérimentation remarquablement dirigé.

Bibliothèque et salle de travail

Nous rappelons à tous les collègues qu'une salle de travail et une bibliothèque sont à leur disposition, comprenant une abondante documentation sur le cinéma, la TV, la publicité, la bande dessinée, les « mass media » tant sur les points de vue technique que psychologique ou sociologique. Des enregistrements de cinéastes ou de spécialistes de l'éducation au « mass media » sont également disponibles. Vous pouvez y lire ou travailler ou encore utiliser le matériel pour macrophotographie (photos ou diapositives à partir de documents).

Nous ne saurions terminer ce rapport d'une part sans adresser nos vifs remerciements au Département de l'IP pour son appui financier et en particulier à M. Mottaz, le secrétaire général pour sa compréhension et son intérêt, et d'autre part adresser nos félicitations au directeur et aux collaborateurs du CIC pour le gros travail effectué pour une école moderne et efficace.

Le rapporteur :
R. Pécoud, instituteur
Fontaines-sur-Grandson.

Rapport de la Commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1969

Privée de directeur jusqu'au 15 avril, la centrale a vécu sur sa lancée pendant plus d'une année ; MM. Maendly et Pache ont assuré l'intérim avec fidélité ; nous les en remercions.

Le département a eu la main heureuse en appelant notre collègue André Moret, récemment admis à la retraite, comme nouveau directeur. Après une carrière passée tout entière dans une classe à trois degrés, à Peyres-Possens, puis à Ogens, notre collègue connaît les besoins de tous les genres de classes ; sous son impulsion, la centrale va s'efforcer, non seulement de s'adapter aux techniques nouvelles, mais aussi de mieux répondre à la demande courante. Pour cela, commission et directeur ont prévu :

1. Acquisition, en nombreux exemplaires. des tableaux les plus demandés.
2. Achat, à titre d'essai, de quelques cassettes contenant des enregistrement divers, émissions scolaires, par exemple.

3. Mise à disposition des abonnés des procès-verbaux du Grand Conseil.
4. Acquisition de livres de travaux manuels, ainsi que des livres de géographie en usage dans les autres cantons.
5. Edition de fiches complémentaires à insérer dans le catalogue.

La Centrale de documentation scolaire s'efforce donc de s'adapter aux conditions de l'enseignement actuel, afin de rendre toujours mieux service à l'ensemble de nos collègues. Puissent ces derniers, en retour, traiter le matériel avec tout le soin désirable, sans oublier le respect des délais indiqués.

Nous souhaitons bonne route au nouveau directeur et remercions M. Cavin, chef de service, qui assure l'équilibre financier de la centrale ; nous avons également apprécié les intéressantes suggestions de H. Hermann Rochat, président de la commission, et de M. J.-M. Bataillard, de l'Ecole normale.

Les délégués SPV :
Mlle M. Eberhard, Lausanne
J.-J. Desponds,
Colombier-sur-Morges

Brochures OSL

Le dernier exercice a permis l'édition de 45 titres nouveaux et de 29 rééditions.

En 1968 on a vendu 921 595 brochures en langue allemande, 109 104 brochures en langue française et 54 511 en langue italienne. Les ventes, en constante progression, montrent bien que la jeunesse ne demande qu'à rester fidèle à l'OSL, et que le corps enseignant continue à accorder sa collaboration irremplaçable.

Aux curieux de choses financières nous offrons ces lignes extraites du « Rapport annuel 1968 » :

« En ce qui concerne les comptes annuels 1968, on peut dire ce qui suit : les derniers comptes d'exploitation montrent clairement combien l'OSL doit pouvoir compter sur des ressources indépendantes du produit de la vente des brochures et des recueils comme aussi sur l'aide accordée à intervalles réguliers par le Don de la Fête nationale. L'aide supplémentaire annuelle ne suffit pas à équilibrer les comptes annuels. Il faut avoir recours aux réserves à long terme. Or ces réserves ont été complètement épuisées durant cette dernière année. Un montant de 150 000 francs, provenant de la collecte faite au profit de buts culturels par le Don de la Fête nationale nous a été attribué pour la troisième fois en 16 ans. Ainsi, de nouvelles réserves à long terme ont pu de nouveau être constituées pour 6 ans environ. »

Remercions tous ceux qui se chargent de ces gros soucis de gros sous, et présentons toujours plus souvent dans nos classes les pimpantes brochures de l'OSL.

G. Falconnier.

« Le Crapaud à lunettes »

Notre « Crapaud » a cinq ans. déjà ! Il a changé de mise en pages, car il faut rester au goût du jour pour plaire aux lecteurs. De nombreux abonnés qui le quittent à quinze ans, le font à regret. « Mais, disent-ils, il vient un âge où il faut quitter la mare ! » Chaque saison voit environ 400 départs et 400 arrivées, les fichiers de l'administration connaissent le mouvement perpétuel. Quant à son volume, le journal aimerait se stabiliser à 12 pages. Le hibou Pythagore a permis à la première bande dessinée suisse de voir le jour sous forme d'album tiré à 24 000 exemplaires. Le «Crapaud» ne pourra que profiter de cette publicité exceptionnelle que lui procurera ce grand vol de 24 000 hiboux. La grande presse (à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires) a parlé de l'événement et chacun sait maintenant que le Hibou est fils du Crapaud, et que pour connaître les prochaines aventures de Pythagore, il ne faudra pas perdre de vue le « Crapaud à lunettes ».

« Cadet Roussel »

Après une année d'activité féconde et appréciée, Mme Aline Eugster, rédactrice, quitte son poste pour des raisons familiales, Mlle Jocelyne Pasche lui succède. Dessinatrice, illustratrice spécialisée dans les livres d'enfants, Mlle Jocelyne Pasche désire faire du « Cadet » un journal de jeux, de dessins, de constructions, de coloriages.

Les campagnes de propagande continuent. Les résultats sont souvent aléatoires. Par exemple la campagne « anniversaire » qui consistait à envoyer le journal en cadeau pour l'anniversaire d'un... futur abonné. n'a fait que 1 à 2 % d'abonnements. On trouvera autre chose !

G. Falconnier.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

RAPPORT ANNUEL

Renouvellement de la commission. La commission, renouvelée dans son ensemble compte actuellement 14 membres : Mmes et Mlles Gisèle Jaccard, Elda Meyer, Sylvie Meylan, Beauverd Marinette, Muralti Simone, Cachin Antoinette, MM. Cardis Daniel, Longchamp Bernard, Notter Daniel, Maillard Roland, Cusin Michel, Lanthenmann Jean-François, Favez Pierre-Alain et le soussigné, membre SPV du comité vaudois de la CRJ.

Secourisme. 32 cours organisés par le comité vaudois de la CRJ en collaboration avec le DIP ont été donnés aux classes de 7 ea et aux classes ménagères. 405 attestations de jeunes secouristes ont été délivrées. Concernant les inscriptions, prière de se conformer au Bulletin officiel du printemps.

Sauvetage nautique. Avec l'appui du DIP 10 cours ont eu lieu à Aigle, La Sarraz, Leysin, Montreux, Nyon, Prilly, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey et Yverdon. Sur 304 élèves inscrits, 145 certificats ont été délivrés. A M. J.-Daniel Roy, directeur technique et aux responsables, maîtres de sport, vont nos remerciements chaleureux.

Echanges internationaux. Sous la conduite de M. Jean-Pierre Villard, 10 élèves ont séjourné à Karlsminde, près de Hambourg, dans un camp de rencontres internationales organisé par la Croix-Rouge allemande.

Haute-Volta. Notre collègue R. Joost y a été envoyé en mission médico-sociale par la CRJ pendant juillet.

Colonies mer-montagne. Les colonies CR ont accueilli les enfants de nos classes grâce au fonds « Mimosa ». De plus, le fonds a subvenu à la pension d'enfants ayant participé à des colonies organisées par le Mouvement de la jeunesse suisse romande, la Ligue contre la tuberculose, et les colonies locales officielles.

La vente mimosa du 22 février 1969, grâce à la participation de 128 classes, a rapporté à la CRJ une part de Fr. 16 803.20 mise au bénéfice de maintes actions sociales pour les élèves de nos classes.

Albums. Le secrétariat CRJ a entrepris l'échange d'une centaine d'albums de correspondance internationale.

Car de l'amitié. 740 adultes et enfants handicapés ou isolés en ont bénéficié lors de 37 excursions.

Deuxième car. Grâce à l'initiative heureuse de certains collègues, 60 000 francs ont été récoltés pour son achat. 200 000 francs sont encore nécessaires : vos parrainages sont donc les bienvenus.

Vestiaire. Un nombre grandissant d'enfants vient se faire habiller grâce aux dons nombreux. Merci aux donateurs.

Hygiène. Plus de 400 cartes d'identité médicales ont été commandées. La demande se poursuit. Un rapport fixant la participation de jeunes secouristes à l'action « Nettoyage des rives Les Grangettes - Noville » a été transmis aux Amis de la nature, par M. Petter.

Camps de ski. Deux moniteurs qualifiés sont mis à la disposition de 10 classes. A tous nos collègues, pour leur dévouement à la CRJ, nous adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Lausanne, le 16 décembre 1969.

J. Petitpierre.

Le GRETI en 1969

But du GRETI

Statuts, article 2 :

L'activité du GRETI a pour but d'améliorer l'éducation et l'instruction par l'étude et la promotion des techniques pédagogiques les plus valables, dont par exemple, l'instruction programmée et le laboratoire de langues.

A cet effet, le GRETI :

1. rassemble et tient à jour la documentation relative à ces techniques ;
2. informe régulièrement ses membres de l'évolution de ces techniques au moyen, notamment, d'un bulletin de liaison et de journées d'études ;
3. forme les enseignants aux techniques nouvelles ;
4. suscite la production de moyens d'instruction et étudie la possibilité de leur application ;
5. contrôle scientifiquement la validité de ces moyens d'instruction ;
6. coordonne les travaux entrepris dans ce domaine et assure la liaison avec des organisations similaires en Suisse et à l'étranger.

ÉTAT DES MEMBRES (janvier 1970)

Membres individuels : 370.

Membres collectifs : 123.

dont :

36 écoles publiques
16 écoles privées
20 associations suisses et étrangères
38 entreprises de commerce ou d'industrie suisses et étrangères
8 départements cantonaux
5 départements ou services fédéraux.

Voir annexe 3 où se trouve la liste détaillée des membres collectifs appartenant eux-mêmes à des départements cantonaux ou à des services fédéraux.

MANIFESTATIONS EN 1969

(Extrait du 4e rapport présidentiel présenté à l'assemblée générale du 7 février 1970 à Genève. Ce rapport peut être obtenu à l'administration du GRETI, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. 021/27 91 59.)

Un colloque

Montreux, 6, 7 et 8 novembre.

Thème : **Avenir et formation.**

Sept conférences avec Marcel Demonque (Ciments Lafarge, Paris), Bertrand Schwartz (Institut national pour la formation des adultes, Nancy), Pierre Buchel (Migros, Genève), Roger Kramer (Omega, Bienne). Laurent Pauli (Université, Genève), Pierre Goetschin (Université, Lausanne), Pierre Steinmann (Technicum neuchâtelois, La Chaux-de-Fonds).

Une table ronde

Un groupe de synthèse avec Simon Kohler, chef du Département de l'instruction publique, Berne ; Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, Bienne ; Maurice Cosandey, directeur de l'Ecole polytechnique fédérale, Lausanne.

Participants : 130 personnes.

Quatre journées d'études

Lausanne, 1er février

Thème : **Les méthodes d'analyse d'objectifs dans l'enseignement.**

Participants : 80 personnes.

Fribourg, 3 mai

Thème : **La télévision éducative.**

Participants : 70 personnes.

Vevey, 12 juin

Thème : **Les nouvelles techniques d'enseignement utilisées dans la formation du personnel commercial.**

Participants : 80 personnes.

Sion, 4 octobre

Thème : **L'enseignement de la première langue vivante étrangère au niveau élémentaire.**

Participants : 110 personnes.

Neuf séminaires

Trois séminaires sur l'enseignement programmé : initiation et perfectionnement.

Neuchâtel, Institut de psychologie.

Février, juin, octobre.

Participants : 12 personnes en moyenne.

Deux séminaires sur l'enseignement assisté par ordinateur.

Lausanne, mars et novembre.

Participants : 60 personnes en moyenne.

Un séminaire sur les méthodes d'analyse d'objectifs dans l'enseignement et leurs applications à la formation professionnelle.

Lausanne, 12 et 19 février.

Participants : 15 personnes.

Deux séminaires sur la dynamique de groupe et la conduite de réunion.

Cartigny, octobre.

Participants : 25 personnes.

Un grand séminaire de formation

Leysin, 7-12 juillet

Thèmes :

— La dynamique de groupe et la conduite de réunions.
— L'initiation à l'enseignement programmé.
— L'enseignement assisté par ordinateur (cours de perfectionnement).
— La télévision en circuit fermé.
— Le cinéma dans l'enseignement général.

Participants : en tout, 107 personnes.

PUBLICATIONS

« Technique d'instruction », organe du GRETI, numéros 1 à 4-1969, 100 pages de textes scientifiques.

Thèmes principaux : enseignement programmé, moyens audio-visuels, apprentissage de la lecture, apprentisssage des langues étrangères, enseignement assisté par ordinateur, éducation des adultes ; bibliographie.

Dépasser la sélection scolaire, par Jean Cardinet, professeur à l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel.

Première publication de la collection « GRETI-Informations ».

Université populaire de Lausanne

Le semestre d'été va commencer. 15 cours ont lieu à Lausanne et 3 à Vevey-Montreux. Renseignements et inscriptions au secrétariat central de l'Université populaire, rue

Pichard 12, Lausanne, au bureau de l'Association des intérêts de Vevey, ou au bureau de l'Office du tourisme de Montreux.

TABLEAU DES COURS

Lausanne

1. La peinture hollandaise (à la lumière des parutions les plus récentes), M. M. Jean-Petit-Matile
2. Histoire de la musique : à l'occasion de l'« Année Beethoven », les 32 sonates pour piano de Beethoven, M. P.-A. Gaillard.
3. Littérature française : aspects du roman balzacien, M. O. Bonard.
4. Histoire des civilisations : la civilisation romaine, M. S. Vautier.
5. Géographie et histoire : Le Maghreb, M. H. Rebeaud.
6. Les grands philosophes : Platon, M. J. Villard.
7. Economie internationale contemporaine : son évolution et les politiques qui la servent, M. A. Masnata.
8. Mathématiques générales (cours élémentaires, 2e semestre), M. M.-A. Nicollerat.
9. Mathématiques (cours supérieur), M. G. Vincent.
10. Chimie organique : la chimie analytique organique (3e semestre), M. H. Moll.
11. Systèmes logiques et calculatrices digitales, M. J.-D. Nicoud.
12. Les oiseaux et l'homme, Dr Ch. Chessex.
13. Botanique : les phanérogames, M. W. Wurgler.
14. La pêche : administration, législation, repeuplement, pollution des eaux, etc., M. G. Matthey.
15. Nos aliments — Facteurs de santé — Facteurs de maladie, Mme C. Kousmine-Meyer.

Vevey-Montreux

1. Musique : pour le bicentenaire de la naissance de Beethoven.
2. Architecture et histoire des chefs-lieux des cantons romands, divers professeurs.
3. Les forêts de chez nous, M. B. Moreillon.

SPV section de Lausanne

Assemblée extraordinaire, jeudi 23 avril 1970, à 17 h., au Rond-Point de Beaulieu.

Ordre du jour : 1. Statuts SPV. 2. Propositions de candidats au CC. 3. Propositions individuelles.

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique (AVMG) cherche pour son secrétariat, machine à polycopier à encre, d'occasion.

Pour l'AVMG : M. Wespi, av. Nestlé 2, 1800 Vevey, tél. (021) 51 74 22.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Assemblée extraordinaire du 17 mars

Au début de cette assemblée, à laquelle une centaine de membres ont pris part, les jeunes collègues suivants ont été admis dans notre sociétés : Mlles Christiane Borgeaud, Gabrielle Calame, Bernadette Despont, Monique Maystre, Eliane Muster, Thérèse-Anne Tagini, M. Gérard Sermet.

Mme Simone Eigenmann et Mme Fernande Hainaut ont été nommées membres honoraires.

Adaptation des traitements

Grob présente d'abord le mémoire établi par le comité et déjà adressé au Conseil d'Etat. Si nos membres n'ont pas pu être consultés sur la nécessité de cette demande, c'est que notre action a dû être très rapide, le délai pour l'inscription au budget 1971 étant fixé au 28 février 1970 et notre liberté d'action face au cartel n'étant que très récente. Les motifs principaux de cette demande d'adaptation sont :

1. L'écart entre les traitements primaires et secondaires s'est creusé jusqu'à atteindre 30 % actuellement, ceci étant dû à l'alignement des traitements du secondaire inférieur sur le secondaire supérieur. Dans les faits, cela se traduit, à titre d'exemple, par une différence de 690 francs par mois, après 10 ans d'activité.
2. La réévaluation des différentes fonctions prévues par le Conseil d'Etat ne sera pas réalisée avant 1973.

Finalement, l'assemblée donne mandat au comité de continuer son action sur la base de ce mémoire avec comme buts précis :

a) d'obtenir que les écarts entre les différents ordres d'enseignement restent constants, c'est-à-dire 10 % enfantins-primaires et 20 % primaires-secondaires :

b) de remplacer la 13e et la 14e annuité par des annuités de début de carrière. Les maîtresses enfantines pensent cependant que l'écart de 10 % devrait être réexaminé.

L'instituteur, un généraliste ? (ou la question des maîtres de disciplines spéciales)

Le président rappelle d'abord quelques éléments importants :

— Actuellement, il y a environ 100 maîtres de disciplines spéciales.
— Le nombre des branches touchées par ces maîtres augmente (dessin, chant, gymnastique, couture, travaux manuels).
— Chaque inspecteur a une politique particulière :
gymnastique : une leçon obligatoire tous les 15 jours ;
dessin : l'instituteur peut demander un maître de dessin pour une certaine période ;
couture : ces enseignements échappent complètement au corps enseignant ;
rythmique et chant : dans certains cas, l'inspecteur impose un maître de chant.

Il s'agit donc, face à cet afflux de spécialistes, de déterminer quel type d'enseignant nous souhaitons être. Trois possibilités apparaissent :

a) l'instituteur assume seul la totalité de l'enseignement ;
b) l'instituteur est un généraliste, mais il assume la responsabilité d'une classe avec la collaboration de spécialistes.
c) l'instituteur devient un spécialiste aidé de spécialistes (type d'enseignant secondaire).

La solution qui implique la suppression complète des maîtres de disciplines spéciales et la solution c) sont rapidement écartées par l'assemblée. La solution b) pose le problème du genre de spécialistes que nous souhaitons, ce problème étant étroitement lié à celui de l'éducation permanente des enseignants.

Voulons-nous :

— des spécialistes aptes à nous remplacer pendant que nous irions poursuivre notre perfectionnement hors de la classe ?

— des méthodologistes, c'est-à-dire des maîtres spéciaux venant donner des leçons dans nos classes, en présence du maître ?

— des collaborateurs (exemple : les maîtresses de couture).

L'assemblée ne se prononce pas sur ces questions qui sont des objectifs à long terme.

Certains pensent aussi que l'adoption de la solution b) permettrait à un instituteur de se spécialiser s'il le désire pendant une certaine période de sa carrière. On devrait aussi pouvoir envisager la création de postes à mi-temps.

En résumé et pour l'immédiat :

Le corps enseignant ne refuse pas la collaboration des maîtres de disciplines spéciales, mais il refuse de se les voir imposer.

Le comité.

Tribune libre

La querelle des anciens et des modernes

Je lis dans l'« Educateur » du 26 mars, sous la rubrique genevoise : « La SPG fête les anciens », la phrase suivante :

« Nul doute que nos jeunes collègues auraient beaucoup à apprendre de ces « anciens » qui ont très souvent une personnalité très forte, un enthousiasme encore juvénile... »

N'ayant pas participé à cette fête pour des raisons personnelles, je profite de l'occasion que m'offre Meuwly, l'auteur de ce coup de peigne aux « anciens » pour dire quelques mots aux « jeunes » qui leur ont succédé à la tête de l'union.

Je ne vois pas ce qu'ils auraient beaucoup à apprendre de ceux qui ont forgé l'unité de la SPG, au cours de leur activité corporative, tant il est vrai que l'expérience des « vieux » est toujours remise en question et que les nouveaux doivent faire leurs propres expériences. Donc il est inutile de leur apprendre quoi que ce soit : ils ne nous suivraient pas. En voulez-vous une preuve ?

Autrefois, les rapports de commission devaient être soumis à l'examen du comité et au vote de l'AG pour engager la responsabilité de l'association. Cela a-t-il été le cas des rapports sur les **Etudes pédagogiques** et **le prochain congrès romand ?**

Maintenant que notre section cantonale va porter le fardeau de la SPR, grosse de **l'école romande,** ne nous berçons pas d'illusions, cette dernière ne pourra faire de miracles sans la **participation active des sections romandes et de la SPR à la CIRCE.** Car cette clef de voûte de l'école romande ne comprend pas encore de délégués ni des associations cantonales d'instituteurs, ni même de la SPR. Celle-ci aurait dû se battre pour en obtenir. Si elle s'est battue, elle n'a pas obtenu gain de cause, ce qui revient au même. Ainsi, la mère de l'école romande a-t-elle été écartée du trône, que s'est réservé la déesse officielle. La CIRCE endossera donc toute responsabilité si l'école romande vient à manquer le coche. Et si le prochain comité de la SPR, sous le directoire genevois, ne lutte pas farouchement pour participer aux décisions futures, alors le plan d'études romand risque fort de nous être imposé d'en haut. Puisse-t-il au moins ne pas être calqué sur le nôtre ! Le seul où l'on ne considère pas un plan d'études comme un guide, un idéal, mais comme un décret loi. Ne lit-on pas en effet à la page 11 du document en question :

« Le plan d'études est un plan de **travail obligatoire** dans chaque classe, aussi bien pour l'étendue des matières que pour l'ordre dans lequel elles sont abordées. » Qui dit mieux ?

E. Fiorina.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Comité central

Séance du 13 mars 1970. Présidence : Cl. Zweiacker, président. Située entre l'assemblée des délégués et l'assemblée générale ordinaire, cette séance a été essentiellement consacrée à la liquidation des affaires courantes et à la suite à donner aux propositions votées à l'AD.

Caisse de pensions. Le bilan comptable qui vient d'être publié laisse à nouveau apparaître un confortable bénéfice. Cet exercice est dû essentiellement aux primes de rachat payées par les employeurs (communes et Etat) lors de la dernière réadaptation des salaires. Cependant, l'augmentation prévisible du nombre des bénéficiaires occasionnera de nouvelles dépenses l'année prochaine. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème lorsque nous aurons tous les documents en main.

Dans l'exécution du règlement et de la perception des cotisations, signalons le fait suivant : lorsqu'un titulaire qui a enseigné plusieurs années en section préprofessionnelle, et de ce fait payé des cotisations lui assurant une rente en rapport avec le salaire de ce degré, reprend une classe primaire, il voit son salaire assuré diminué, puisqu'il rétrograde dans l'échelle. Par conséquent, sa cotisation à la Caisse de pensions diminue.

Comme il a cependant cotisé pendant plusieurs années à un taux dont il n'est plus bénéficiaire, il peut opter pour l'une ou l'autre des solutions suivantes :

a) il paie la cotisation correspondant à son nouveau salaire, et sera pensionné sur cette base. Dans ce cas, la caisse lui ristourne sa part de cotisation payée en plus pendant son passage en PP, à l'exclusion bien entendu des contributions des employeurs ;

b) il peut rester assuré au niveau du salaire PP, mais assume alors à lui seul la différence des primes entre les deux salaires, non seulement pour sa part à lui, mais prend en charge celle des employeurs. Un cas de ce genre vient d'être liquidé par l'intermédiaire du président du CC.

Les collègues qui ont connu ou ont connaissance de situations semblables auraient intérêt à se mettre sans retard en rapport avec le président du CC, lequel représente avec le collègue Marcel Jaquet la SPN au comité de la Caisse de pensions.

Malgré les améliorations apportées au régime de la caisse, nous sommes loin, là encore, de l'option de la « situation acquise » que la SPN avait préconisée tant sur le plan des salaires que de la Caises de pensions. Un problème à reprendre...

VPOD. La Fédération suisse des employés des services publics tiendra son congrès triennal du 19 au 21 juin 1970 à Bâle. La SPN y sera représentée. Les sections sont priées de présenter des propositions au CC.

Un cours de militants aura lieu le 25 avril à Neuchâtel. La SPN y déléguera trois collègues.

CIRCE. A la suite de la levée de l'embargo mis sur les travaux des commissions qui préparent les nouveaux programmes romands, le chef du Département de l'instruction publique, a demandé aux associations (principalement la SPN, puisqu'il ne s'agit jusqu'ici que des programmes primaires), dans le cadre d'une participation réclamée par les associations elles-mêmes, d'envisager la possibilité de mandater les collègues actuellement au travail dans les sous-commissions, bien qu'il aient été désignés, au départ, par les milieux officiels.

Le CC ne peut accepter ce mode de participation, car dans la plupart des cas, les travaux des commissions sont trop avancés pour qu'un mandat exprès de la SPN puisse infléchir, ou modifier les rapports. D'autre part, tous les collègues engagés dans cette action ne sont pas membres de la SPN. Il préfère, en tout cas pour les commissions en travail, garder sa totale liberté. Il acceptera néanmoins de déléguer quelqu'un aux sous-commissions qui seront créées dans la suite. Quant à la représentation des enseignants dans la commission faîtière, il appartient à la SPR de les désigner. Il faut, dès maintenant, résolument jouer la carte romande.

Ecole normale. Une information détaillée a été donnée aux étudiants de l'EN qui vont passer leur brevet, sur les structures, les buts, l'optique de notre association professionnelle. C'est ainsi que le président Zweiacker présenta la SPN, G. Bobillier la SPR, F. Bourquin la VPOD et A. Chardonnens la SNPP.

Bien que située à une heure peu favorable, en fin de matinée, cette prise de contact avec nos futurs collègues a été positive.

Il appartiendra maintenant aux collègues qui seront en rapport direct avec ces jeunes gens et jeunes filles de compléter la brève information qu'ils ont reçue et de les engager à adhérer à l'association. Rappelons toutefois, qu'en vertu d'un accord passé avec la direction de l'EN, l'affiliation des nouveaux collègues ne peut intervenir que lorsqu'ils sont en possession de leur brevet, exception faite pour la SNPP à laquelle ils peuvent appartenir dès maintenant.

Le CC remercie la direction de l'école et ses collaborateurs, notamment Mlle Kemm et M. Barthoulot de leur accueil et du temps mis à notre disposition.

Commission pédagogique. La SPN avait demandé en son temps que les « Vitraux de surface », publiés par nos collègues Nicoulin et Guenot figurent dans les formules de commandes de matériel, à titre de matériel de classe en PP, à titre de fourniture pour les élèves dans les classes terminales. Comme cet article brillait... par son absence dans la formule 1970, le CC reviendra à la charge.

La commission chargée de revoir les modalités des examens d'orientation en 5e et 1re MP a tenu compte du rapport de la CP et des vœux de la SPN. Un découpage du programme sera établi, et les épreuves, préparées par des spécialistes seront soumises à une commission avant leur impression.

Correspondants de collèges. Afin de coordonner mieux encore les actions de la SPN, la diffusion et le rassemblement des documents doivent être assurés de façon plus efficace. A cet effet, le CC se propose d'organiser une rencontre à fin mai, groupant, avec le CC et les présidents de sections, les correspondants de collèges.

Structures SPR. La commission romande a maintenant déposé son rapport, lequel sera présenté lors d'une AD romande le 25 avril à Lausanne. Le CC neuchâtelois a pris connaissance des points principaux de ce rapport, ainsi que de la position du CC/SPR.

Les délégués neuchâtelois à l'AD/SPR seront convoqués à une séance préparatoire le 21 avril.

« Educateur ». La SPN aura également à prendre position sur le projet de rénovation de l'« Educateur ».

Fonds spécial. Depuis l'unification des cotisations, le fonds spécial, géré par les collègues non affiliés à la VPOD n'est plus alimenté. L'assemblée générale des collègues non syndiqués a donné mandat à son comité d'en remettre le montant à la caisse centrale. Le CC remercie ces collègues de leur geste, et examinera l'affectation de ce fonds.

Epreuves d'examens. Un grand nombre de collègues sont invités chaque année à présenter des projets d'épreuves d'examens. C'est là déjà un pas vers la participation. Toutefois, le choix et la fixation définitive échappent à ceux-là même qui ont présenté des suggestions. Le CC souhaiterait que la SPN soit associée à l'élaboration finale des épreuves.

Conférences d'automne. Poursuivant sur sa lancée, la commission ad hoc a retenu la proposition de la section du Locle d'organiser en collaboration avec le TPR un spectacle ayant pour thème l'histoire du théâtre. Pour des raisons pratiques, les deux séances sont prévues le même jour (une le matin, l'autre l'après-midi au Théâtre de La Chaux-de-Fonds. Nous remercions ici le DIP qui a laissé carte blanche à la commission, bien que cette organisation ait des implications financières non négligeables.

Enquête. A la demande de M. F. Jeanneret, chef du DIP, la SPN, par le canal de sa commission pédagogique a lancé une enquête sur la limite d'âge à fixer pour entrer à l'école, dans la perspective du commencement de l'année scolaire en automne (1972).

Ce questionnaire est parvenu à tous les membres par les bons soins de l'administrateur SPN.

Nous prions tous nos membres de bien vouloir y répondre et de renvoyer la formule remplie à Pierre-André Pélichet, président de la commission pédagogique, Temple 14, 2416 Les Brenets. Merci d'avance.

GB

Prix pédagogique

A la suite de propositions présentées par les sections à l'assemblée des délégués SPN du 20 février, le règlement du Prix pédagogique a été complété. L'ancien texte, paru dans l'« Educateur » est abrogé et remplacé par le suivant :

Règlement du « Prix pédagogique » de la SPN Bienvenue

1. **Buts**

— Encourager la création de travaux destinés à rendre service aux maîtres enseignant dans les classes de scolarité obligatoire.

— Témoigner la reconnaissance des enseignants à une personne qui, par ses activité, a rendu d'éminents services à l'école ou au corps enseignant.

2. **Montant**
Le « Prix pédagogique » est de 2000 francs (deux mille francs). Si la situation financière de la SPN l'exige, l'assemblée des délégués, sur proposition du Comité central, pourra renoncer à distribuer momentanément le prix.

3. **Attribution**
Le « Prix pédagogique » est attribué par une commission formé de 7 membres actifs (un membre par section plus un membre du CC/SPN, nommés pour trois ans par l'assemblée des délégués et rééligibles. Cette commission se constitue elle-même. Ses décisions sont sans appel.
L'attribution du « Prix pédagogique » n'est pas obligatoire, si le jury estime qu'aucun candidat ne paraît remplir les conditions d'attribution et mériter ce prix.

4. **Propositions**
Seuls les membres de la SPN sont habilités à faire la proposition d'un ou de plusieurs candidats (candidates) au « Prix pédagogique » de la SPN. Les propositions doivent être adressées au président du Comité central **jusqu'au 30 novembre de chaque année.**

5. **Organisation**
Cette date pasése, le président du CC/SPN établit un dossier des propositions qu'il transmet :
a) aux membres de la commission du « Prix pédagogique » ;
b) aux membres du CC/SPN ;
c) aux comités de section.
La commission établit alors un dossier avec préavis pour chaque candidat, qu'elle transmet au Comité central et aux comités de section. Lorsque ces instances auront elles-mêmes préavisés, la commission attribuera le prix.

6. **Dispositions finales**
Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'assemblée des délégués.
Le présent règlement a été adopté par l'assemblée des délégués de la SPN du 20 février 1970. Le règlement du « Prix pédagogique » du 21.2.1969 est abrogé.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le secrétaire : *Gilbert Philippin*

Le président : *Jean-Jacques Bolle*

Bienvenue

Au cours du premier trimestre, les collègues dont les noms suivent ont demandé leur admission dans la société. Le CC et les comités de sections les saluent très cordialement et se réjouissent de leur présence au sein de notre association professionnelle. Par leur geste, ils démontrent qu'ils sont conscients de l'importance que revêt pour leur carrière et pour l'école en général leur appartenance à une organisation fortement structurée et dynamique.

Mmes, Mlles, MM. Madeleine Treuthard. Ghislaine Valélian, Josette Huber, Christiane Berberat, Françoise Barbezat, Liliane Scheurer, Pierre Heiniger, Serge Rossel, André Vuille, Danièle Brigadoi, Nicole Burgat, Frédérique Pingon, André Rickenbach, Odile Niederhäuser, Francis Perrin, Marie-Antoinette Steudler, Clément Zill, Evelyne Martenet, Georges-André Monnier, Liliane Hertig, Francine Jeanmonod, Guy Mainguet, Marlyse Geiser, Eric Tissot.

Bon succès à nos collègues dans leur carrière.

GB

Rapport présidentiel

Section du Val-de-Ruz

L'année 1969 a été marquée, dans notre district, par une plus grande participation de tous à la gestion et aux décisions rattachées à la vie de notre section. Les grandes lignes nouvelles de l'école, les options en découlant, ont été évoquées et traitées. Plusieurs propositions constructives ont été formulées témoignant de l'intérêt fondamental de tous nos membres à l'avenir de notre profession et de l'école.

Le côté récréatif n'a pas été oublié ; en effet, un repas aux chandelles, préparé par quelques collègues, avait lieu au mois de mai au chalet du Mont-d'Amin. C'est au cours de cette fort agréable soirée, à laquelle participaient MM. Robert Duckert et Claude Grandjean, inspecteurs, que nous prenions congé de M. Adolphe Ischer, notre ancien inspecteur d'arrondissement.

En décembre de la même année, lors d'une séance de travail, une importante décision devait être prise : un questionnaire traitant de points fondamentaux allait être envoyé à tous les membres de notre section.

Aujourd'hui, le dépouillement de ce questionnaire est chose faite. Il y a lieu, ici, de remercier tous nos collègues qui ont pris la peine d'y répondre avec une conscience digne d'éloges.

La participation à ce questionnaire a été de l'ordre de 90 % ce qui est remarquable. Nous passerons sur le détail des réponses données et nous nous bornerons à n'en relever que l'essentiel :

— le 92 % des répondants estiment que la SPN doit défendre les intérêts professionnels et déployer une activité pédagogique soutenue.
— Si le 56 % des membres adhèrent à la SPN par principe, le 44 % des membres envisagent une adhésion de fait en assumant des responsabilités.
— Le 60 % des membres attendent de la SPN qu'elle soit un lien entre tous les enseignants désireux de collaborer et d'unir leurs efforts pour le développement de l'école et de la culture. Le 40 % des membres attendent de la SPN qu'elle apporte sécurité et défense de la profession.
— Le 63 % des membres estiment qu'il faut faire connaître ses réalisations pédagogiques et ses opinions lors des séances. Certains, 40 %, assumeraient des responsabilités en tant qu'animateurs soit au comité, soit dans les groupes de travail. Faire acte de présence aux réunions et, par là, affirmer sa participation ne recouvre que le 7 % des membres.
— Lors des séances, le 75 % des membres souhaitent des débats ayant trait à la défense de la profession, le 63 % des activités culturelles. Ces points étant, entre autres, additifs, le pourcentage ne donne qu'une idée des types de problèmes à traiter dans les séances.
— Enfin, le 82 % des membres s'intéressent à l'activité d'un groupe de travail et désirent y participer dans les domaines de leur choix.

Ce bref aperçu, même s'il n'est pas exhaustif, montre tout de même à quel point le corps enseignant du Val-de-Ruz s'intéresse et participe à la vie de notre association. Pour notre part, nous estimons que les réponses obtenues sont fort réjouissantes et encourageantes.

Nous sommes certains que, nous fondant sur les résultats de ce questionnaire, nous pourrons aller de l'avant et offrir à nos membres des activités dans lesquelles ils se sentiront vraiment concernés.

Une année fructueuse s'ouvre devant nous.

Au nom du comité de section,
le président :
Claude-André Scheurer

Dans les sections

District du Val-de-Ruz. Comité de section pour 1970 : président : Claude-André Scheurer, Dombresson ; vice-président : Gabriel Rudin, Fontaines ; secrétaire : Jean-Jacques Spohn, Les Vieux-Prés ; caissière : Mlle Marguerite Besson, Les Loges ; délégué au CC : Serge Bouquet, Dombresson ; suppléant du délégué au CC : le président de section.

Délégués à l'assemblée des délégués SPN : Fritz Nussbaum, Dombresson ; Maurice Tissot, Montmollin.

Délégué à l'assemblée des délégués SPR : Jules-Auguste Girard, Savagnier.

jura bernois

Assemblée des délégués SPJ

L'assemblée des délégués SPR ayant lieu le 25 avril 1970 à Lausanne, l'assemblée du comité général SPJ a été reportée au samedi 9 mai 1970. Que chaque intéressé en prenne bonne note.

Le Jura vu d'avion

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire a accepté d'assurer la diffusion d'une magnifique collection de 207 vues aériennes du Jura réalisées par M. Roger Droz, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Porrentruy. Ces diapositives en couleurs, d'une valeur pédagogique incontestable, sont mis en souscription jusqu'au 31 mai prochain au prix de Fr. 1.20 pièce. Les bulletins de souscription peuvent être obtenus auprès de M. Charles Moritz, président de la SJTMRS, 2882 St-Ursanne.

Diffusion du « Crapaud à lunettes »

L'administration du « Crapaud à lunettes » informe les enseignants jurassiens qu'une large diffusion de l'hebdomadaire romand destiné aux écoliers âgés de 10 à 16 ans est prévue dans le courant du mois de mai.

A Porrentruy

Lundi, 23 mars 1970, a eu lieu à l'Ecole normale de Porrentruy, sous l'égide de la Commission des examens du brevet primaire, la remise des diplômes d'instituteurs aux candidats qui venaient d'affronter avec succès leurs examens finals.

Des productions chorales et musicales ont encadré cette manifestation, qui s'est déroulée dans l'atmosphère chaleureuse et intime qui, de tradition, la caractérise.

Il appartenait notamment à M. René Steiner, président, d'annoncer aux vingt instituteurs frais émoulus (c'est le cas de le dire !), l'heureuse nouvelle, de les féliciter de leur beau succès et, dans une allocution de belle envolée, de les mettre en face des droits et des devoirs (surtout des devoirs !) qu'entraîne la possession du titre d'instituteur.

Voici les noms des nouveaux brevetés :

Brêchet Vincent, Delémont ; Brunod Jean-Pierre, Saint-Ursanne ; Chalverat Joseph, Châtillon ; Engel Martial, Bévilard ; Erba Rémy, Moutier ; Eyer Jean-Pierre, Courgenay ; Geiser Martin, Perrefitte ; Gigandet Marcel, Les Bois ; Greppin Roger, Develier ; Hager Serge, Delémont ; Hamel Jean-Pierre, Courtemaîche : Jecker Raymond, Lajoux ; Koller Germain, Les Rangiers ; a Marca Philippe, Delémont ; Monnier François, Moutier ; Rossinelli Jean-Claude, Delémont ; Smaniotto Diego, Bienne ; Steulet Pierre, Rossemaison ; Voirol Raoul, Tramelan ; Wildi Joël, Courtelary.

L'élève Gabriel Paratte, président de la Communauté des élèves, prit ensuite congé de ses camarades au nom de celle-ci, souligna l'apport constructif de plusieurs de ces derniers dans l'association communautaire de l'école (création de l'ASEN, c'est-à-dire de l'Association sportive de l'Ecole normale : large contribution à la révision de la constitution de la communauté, etc.).

Puis, M. Edmond Guéniat, directeur, constatant que les jeunes hommes qui, aujourd'hui, quittent l'Ecole normale, sont parvenus au seuil de la période de maturation, ils auront à parfaire leur état d'adultes grâce, cette fois, à l'expérience de la vie. Est adulte l'homme qui, dans ses choix, opte pour les valeurs spirituelles. Cette synthèse suprême, déclarera M. Guéniat, « vous aurez à l'accomplir en des temps bouleversants où, à chaque instant, le mensonge côtoie la vérité, le mal le bien, et où l'inversion des valeurs se fait à un rythme précipité. Puissent néanmoins les bases que vous avez reçues dans cette école vous aider à tenir ferme le gouvernail de votre existence pour parvenir, contre vents et marées, à posséder une conscience à ce point affermie qu'elle vous mettra dans l'impossibilité de ne pas aimer le bien, et à une culture intérieure à ce point affinée qu'elle consacrera, en vous, l'impossibilité de ne pas aimer le vrai. »

Le « Prix de l'Amicale » sera décerné à l'élève Jean-Pierre Eyer, désigné par le sort sur quatre élèves ayant exécuté de très bons travaux de diplôme.

Le lendemain, 24 courant, l'Ecole normale vivait, une fois de plus, la cérémonie des promotions, dans une atmosphère joyeuse ; ce fut alors l'occasion pour M. Guéniat de remercier ses collaborateurs pour leur large contribution à la bonne marche de l'école ; de relever le bon travail fourni, d'une manière générale, par les élèves ; puis, en présence des transformations profondes qui auront lieu au sein du Collège des maîtres dès le mois d'octobre prochain, de définir à nouveau la mission de l'Ecole normale « personnaliste, humaniste et spiritualiste » mais dans le vaste élargissement que nécessitera le monde de demain.

En fin de journée, le partage d'une collation, servie par les soins de Mme Guéniat, fut l'occasion, pour MM. les maîtres, de vivre d'heureux moments dans un excellent esprit collégial.

A Delémont

La cérémonie de promotions et la remise des brevets de l'Ecole normale de Delémont s'est déroulée mercredi après-midi 25 mars à la Salle Saint-Georges en présence de nombreuses personnalités politiques, scolaires et religieuses.

Un groupe d'élèves joua tout d'abord avec beaucoup de talent quelques scènes du « Misanthrope » de Molière, puis M. Jacques-André Tschoumy, le dynamique directeur de l'Ecole normale de Delémont, présenta son rapport annuel. Citant tout d'abord les divers événements qui ont jalonné l'année écoulée, M. Tschoumy annonça les mutations survenues au sein du collège des maîtres, la création d'un conseil d'élèves marquant une étape importante vers l'autonomie des normaliennes, et la généralisation des classes enfantines. A ce propos, M. Tschoumy déclara :

« La généralisation des classes enfantines s'impose, ainsi

qu'une détermination plus précise de sa fonction dans une politique éducative verticale qui aille du jardin d'enfants à l'université. Aussi venons-nous de déposer, à l'intention de la Direction de l'instruction publique, un rapport précis demandant à la fois un allongement des études à 3 ans et une admission plus fréquente à partir de l'automne 1971. Des décisions importantes auront à se prendre au niveau de l'enseignement enfantin. La coordination suisse et romande autant que la population de chez nous demandent une définition plus précise de cet enseignement. Cette détermination nous imcombe. La section B a 20 ans, l'âge des candidates d'aujourd'hui, l'âge de la maturité. Nous disons bravo à la majoritaire, bravo à Mlle Marcet qui a tenu cette section sur ses fonts baptismaux et nous souhaitons bonne route à un statut lui aussi devenu majeur de l'enseignement enfantin dans le Jura. »

Le directeur poursuivit son rapport en parlant de l'activité de la chorale de l'Ecole normale qui, après avoir donné des concerts publics à Delémont, à Bienne et à la Fête cantonale d'Interlaken, a été choisie par la Radio suisse romande pour représenter la Suisse à Londres, cette année, au concours international radiophonique « Let the peoples sing ».

Le corps enseignant n'a pas marchandé l'effort qui lui était demandé par suite des bouleversements pédagogiques de l'époque. Il a su faire preuve de toute la disponibilité nécessaire. Au cours de l'année, MM. Terrier et Pellaton, professeurs, ont été fêtés pour leurs 25 ans d'enseignement et Mlle Quain, maîtresse d'ouvrages, pour sa nomination au poste d'expert d'enseignement des ouvrages pour le Jura.

En été 1969, les cours de natation ont obtenu un succès remarquable. Ils étaient d'autant plus nécessaires que la moitié des nouvelles élèves ne savent pas nager à leur entrée à l'Ecole normale. M. Tschoumy demanda l'installation, sous les salles de gymnastique dont la construction est prévue au nord de l'école, d'un bassin de natation couvert, utilisable toute l'année.

Le projet d'extension de l'Ecole normale de Delémont a été mis à l'étude.

Après avoir mentionné quelques innovations importantes (discussion libre, journées d'études consacrées au rôle pédagogique de la TV, échanges interscolaires, introduction d'un cours de secourisme, M. Tschoumy conclut la première partie de son rapport en exprimant sa reconnaissance au corps enseignant, à la Commission des Ecoles normales et à la Direction de l'instruction publique et en particulier à son directeur, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat.

La formation continue

Dans la seconde partie de son allocution, le directeur de l'Ecole normale de Delémont se livra à d'intéressantes réflexions sur la formation continue. Comme cette question est à la une de l'actualité pédagogique et constituera le thème du Congrès SPR de juin prochain, il nous a paru indiqué de publier in extenso les propos de M. Tschumy.

« Mesdemoiselles les candidates, dans un instant, M. Steiner, président de la Commission du brevet, vous remettra votre brevet et votre impression sera celle de l'autonomie nouvellement acquise. Le rêve de chacune d'entre vous — vous sentir libre — enfin se matérialisera.

» Or, vous n'êtes pas encore sorties de notre école, vous ne serez pas encore entrées dans la vôtre, que déjà on vous recommandera de suivre des cours de perfectionnement.

» Quoi, allez-vous dire, je dois suivre des cours alors que je viens de sortir de l'Ecole normale ?

» Et vous irez accuser cette école qui ne vous aurait pas donné, une fois pour toutes, la formation utile, qui vous permette d'agir à vie, à satisfaction générale.

» Si vous vous posez cette question, posez-vous aussitôt cette deuxième question. Y a-t-il un âge de l'éducation ? Si votre réponse devait être affirmative, c'est qu'en 1970, malgré vos 20 ans, vous réfléchiriez comme vos arrière-grand-mères.

» Vous allez entrer, Mesdemoiselles, dans la société des enseignants. Ce corps social n'est pas libre de se perfectionner ou de refuser de se perfectionner. L'action éducative n'est plus le fait de l'enseignant seulement. Les parents et leurs enfants vous astreignent à des obligations inaliénables. Deux parmi vous savent tout particulièrement bien qu'elles ne sont pas libres d'appliquer ou de ne pas appliquer la méthode de lecture Le Sabler.. Jacquelne Gerber et Madeleine Tschann, institutrices à Boncourt, vous n'êtes pas libres de choisir la méthode de votre choix. Les enfants et leurs parents vous ordonnent une unité d'action pédagogique, car rien n'est plus pernicieux pour l'enfant que l'irrégularité de traitement méthodologique. Si vous acceptez cet impératif social, vous acceptez l'obligation d'une formation continue. Vous acceptez ipso facto que votre liberté d'enseignant ne soit pas absolue.

» Par 500 voix contre quelques-unes, le corps enseignant jurassien a accepté l'école romande. Or, l'école romande débouchera sur des programmes ouverts, larges, parfois résolument progressistes. Si vous acceptez cette école romande, vous acceptez aussi de vous accommoder à son plan, à ses méthodes, à ses matières, à son horaire. Cela n'ira pas sans que vous abandonniez une partie de vos habitudes, de vos libertés.

» Je comprends, à vrai dire, votre étonnement. D'un côté, vous réclamez des libertés et vous les obtenez de plus en plus larges. C'est ainsi par exemple que la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant n'exige plus de vous aucune obligation quelconque d'enseigner. Vous pouvez quitter l'Ecole normale comme un gymnase, vous marier, poursuivre des études, partir à l'étranger. L'Etat, qui a investi près de 20 000 francs pour votre formation de quatre ans et offert des bourses de quelques milliers de francs à plusieurs d'entre vous, vous félicite de votre succès et vous laisse libre de toute obligation d'enseigner. C'est une liberté formidable qui vous est octroyée.

» Or, vous ne pouvez plus vous sentir libre d'appliquer n'importe quelle méthode pédagogique aux enfants. Votre titre d'institutrice primaire vous confère la liberté d'enseigner ou de ne pas enseigner. Mais si vous décidez d'enseigner, vous entrez dans un réseau d'obligations collectives.

» La vérité réside dans ce double mouvement paradoxal pour vous et en apparence contradictoire d'individualisation des libertés et de collectivisation d'obligations. L'Europe de demain a le même problème. L'Europe se fera dans la mesure où elle acceptera de personnaliser, d'individualiser, de diversifier les petites communautés, plus petites que les unités stato-nationales — je pense à la Bretagne, à la Corse, au pays basque, à l'Espagne, à l'Ecosse, à la Suisse, aux régions, aux cantons — et simultanément à intensifier l'appartenance à de plus grands ensembles que l'Etat stato-national et je pense à l'Unesco, l'ONU, le Conseil de l'Europe, les régions, l'œcuménisme. L'Europe se fera dans la personnalisation de la cellule plus petite que l'Etat, l'insertion des pays dans des collectivités plus larges. L'Europe se fera sur cette coexistence de ces deux choses valables. Si l'on privilégie l'un des termes, on exclut l'autre et tout devient faux.

» Cet équilibre vaut pour les enseignants. Si l'individu que vous voulez défendre exclut le sentiment d'appartenance à un ensemble plus grand, un des termes de cette coexistence nécessaire disparaît et tout devient faux aussi.

On ne saurait imaginer un organisme d'éducation qui ne pratique pas le contrôle de son action pédagogique. Prétendre qu'il s'agit de pressions intolérables de l'Etat, c'est ignorer délibérément la responsabilité des responsables des

programmes dont les leçons rejaillissent sur des centaines de milliers d'écoliers et de familles.

» L'Etat et ses dirigeants ont le devoir de respecter l'acte de loi que lui confère leur mission. C'est aussi leur devoir et leur droit de faire remettre sur le métier un enseignement qui ne correspond pas aux impératifs de la mission ou dont la facture leur paraît avoir des défauts que ne sauraient approuver l'élève ou ses parents.

» Un enseignant est membre du corps enseignant. Il appartient à ce groupe. Dès lors, il n'est plus libre. Il appartient à un système. Ce système a sa pleine liberté de modifier ses méthodes éducatives. C'est sa liberté, sa liberté d'institution. L'individu n'a pas cette liberté. Je la lui conteste.

» Dans cet esprit de sauvegarde d'intérêt collectifs, dans ce souci de responsabilités collectives, j'applaudis à la sagesse des synodes des six districts jurassiens, qui ont pris la décision de ne pas présenter aujourd'hui de contreprojet au projet de formation continue de la Commission extraparlementaire chargée de l'élaboration d'un décret sur le perfectionnement. Cette attente est le signe d'une maturité remarquable dans l'appréciation d'une situation et il est heureux que le 4 mars dernier, dans la salle du Grand Conseil, M. Lucien Chevrolet, au nom des six synodes jurassiens, ait annoncé la décision jurassienne de ne rien faire avant de connaître le projet gouvernemental.

» J'émets le vœu que, lorsque ce projet sera publié, les enseignants jurassiens se souviennent que la formation continue de l'enseignant n'est pas un problème d'individu, mais un problème de l'ensemble de l'édifice pédagogique.

» L'enseignant décide de faire du perfectionnement son affaire. C'est bien. Mais c'est avant tout une affaire d'Etat. **Cette tâche est institutionnelle d'abord. La formation continue est l'affaire des institutions avant tout ».**

Vous avez bien compris cela, Catherine Béguelin qui écrivez, dans votre travail de diplôme : « Tout change tel» lement vite, à l'heure actuelle, que l'individu doit être » préparé à se perfectionner et à renouveler sa culture tout » au long de sa vie. »

» Vous aussi, Françoise Moll, qui dites : « L'homme cul» tivé du XXe siècle, partant l'enseignant adapté à son » temps, n'est pas celui qui défend un intérêt personnel. » C'est l'individu capable d'être son propre agent de chan» gement, d'être son propre moteur de modification. » Pour vous, la formation continue n'est pas l'addition d'une formation initiale, qui se terminerait à la fin des études, et d'un perfectionnement qui commencerait au début de l'emploi. C'est un circuit homogène qui permettra à l'individu de se remettre en cause, de mettre en procès l'école, la formation qui auront été les siennes. Ainsi sera-t-il son propre agent de changement.

» Si vous comprenez cela, et vous aussi Marlyse Berger qui dites que l'éducation des enfants peut déboucher sur une véritable éducation des adultes au travers de l'éducation permanente, si vous comprenez cela, alors vous serez d'accord avec nous et demain déjà vous remettrez en cause votre ancienne école normale, votre enseignement, votre propre personne. Alors vous serez agent de changement, pour vous-même et tout votre entourage ; alors vous serez la femme cultivée qu'attendent de vous les enfants de votre école, qu'attend de vous le métier d'institutrice du XXe siècle, qu'attendent de vous vos anciens maîtres.

» Dès lors, avec Eliane Hostettler, vous direz que la formation continue n'a pas d'âge, que cette culture-là est synonyme de changement, de mobilité, d'adaptation, que cette culture-là est synonyme d'ouverture.

» Mesdemoiselles, au dernier jour de quatre années d'études passées ensemble, je vous souhaite de garder profonde la conviction

— qu'au niveau de l'individu, votre liberté est inaliénable ;
— qu'enseignante, vous appartenez à la cité ;
— que cette insertion dans la cité aliène votre liberté ;
— que votre liberté individuelle et votre obligation de formation continue, loin d'être contradictoires ou paradoxales, sont complémentaires ;
— que la formation n'est jamais un tout achevé et que l'école dure au-delà de l'école.

» Si vous croyez ce que vous avez écrit, dans vos travaux de diplôme consacrés à l'éducation des adultes et à l'animation culturelle, jamais vous ne penserez qu'un enseignant puisse choisir de se perfectionner ou de renoncer.

» Puisse le sang neuf que vous apporterez au corps enseignant jurassien lui insuffler un esprit empreint d'éducation permanente et de perfectionnement obligatoire. Dans l'intérêt de la collectivité et des enfants qui sont les seuls critères dont nous ayons à tenir compte.

» C'est le vœu que j'exprime en même temps qu'avec vos maîtres, je vous félicite de votre beau succès et vous souhaite les plus belles satisfactions d'un métier merveilleux.

» L'école finit-elle aujourd'hui ?

» Commence-t-elle demain ?

» — Non, elle continue. »

Après un intermède chorégraphique très réussi et une allocution de la représentante du Conseil d'élèves de l'Ecole normale, Mlle Anne-Marie Graf, la cérémonie se poursuivit par la remise des brevets.

Il appartenait à M. René Steiner, président de la Commission du brevet d'enseignement primaire, de remettre leur brevet aux nouvelles institutrices. Il le fit après avoir relevé cette sorte de « normalisation de la contestation » en voie de réalisation à l'Ecole normale de Delémont. M. Steiner releva aussi que le brevet était un document officiel donnant des droits et imposant des devoirs à ses titulaires. Celles-ci devront mériter la confiance mise en elles par les autorités et les parents.

Trente-trois brevets furent remis aux candidates suivantes :

Madeleine Aubry, Le Noirmont : Catherine Béguelin, Delémont ; Véronique Berberat, Lajoux ; Marlyse Berger, Les Bois ; Monique Beuchat, Delémont ; Françoise Boichat, Les Bois ; Suzanne Bringold, Courcelon ; Jacqueline Gerber, Delémont ; Marie-Odile Gigandet, Bévilard ; Martine Giger, Reconvilier ; Line Gigon, Chevenez : Françoise Guélat, Courtételle ; Suzanne Heiniger, Delémont ; Eliane Hostettler, Tramelan ; Yvonne Jecker, Moutier ; Denise Joder, Moutier ; Gisèle Joly, Les Bois ; Evelyne Konrad, Moutier ; Madeleine Kummer, Malleray ; Christine Mamie, Alle : Françoise Moll, Bienne ; Danielle Moser, Delémont ; Françoise Oswald, Delémont ; Françoise Pellaton, Delémont ; Yvette Rossel, Moutier ; Christine Stalder, Cour ; Irène Terrier, Montignez ; Odile Terrier, Boncourt ; Lucie Theurillat, Saignelégier : Madeleine Tschann, Montenol-Ravines ; Elisabeth Vogel, Bellelay ; Evelyne Vuilleumier, Moutier ; Françoise Zimmerli, Perrefitte.

Une candidate, accidentée, n'a plus que l'examen de gymnastique à passer. On a enregistré en outre un échec.

La cérémonie de promotion et de remise de brevets se termina par les excellentes productions de la chorale de l'Ecole normale, placée sous la direction de M. Henri Monnerat, professeur de musique, avec accompagnement de Mlle Colette Lovis, professeur de piano.

A NEUCHATEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

fribourg

Tout article ou communiqué doit être envoyé au correspondant fribourgeois : M. François Raemy, **1678 Prez-vers-Siviriez**

Retenez déjà cette date : jeudi 21 mai

A 8 h. 30, à Broc (FR), première assemblée de la Société pédagogique fribourgeoise.

A 10 h. 30, à Broc, assemblée annuelle de l'Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et ménagères.

A 15 heures, à Fribourg, assemblée annuelle du Secours mutuel du corps enseignant primaire et secondaire.

LE CORPS ENSEIGNANT EST DÉÇU...

En 1968, lors de son assemblée de Romont, le corps enseignant primaire fribourgeois avait voté une résolution demandant **que deux délégués du corps enseignant fassent partie de la commission scolaire.**

Or, si un nouvel article a été introduit dans le Règlement général des écoles primaires à ce sujet, en vue de la reconstitution des commissions scolaires, à la suite des récentes élections, son libellé n'est guère favorable à notre thèse et n'aura pas incité les Conseils communaux à faire droit à notre requête. Voyez plutôt :

> Art. 117 bis. Des représentants du corps enseignant **peuvent être appelés** à faire partie de la commission scolaire. Ces représentants ne participent cependant pas aux décisions relatives aux nominations des maîtres, aux sanctions à appliquer à l'égard des maîtres, ainsi qu'aux affaires les concernant personnellement ; ils ne peuvent faire des visites de classes.

LE RÉGENT ET LA POLITIQUE

Les récentes élections communales ont permis à plusieurs maîtres de devenir membres des Conseils communaux ou Conseils généraux de notre canton. A Fribourg, notre ancien président cantonal, Paul Morel, a obtenu un succès auquel il commence à être habitué : deuxième rang sur les 80 candidats de sa liste.

Pour les élections au Grand Conseil de 1971, nos régents seront-ils encore victimes de l'article de loi sur les incompatibilités ? Espérons que non ! Ce n'est pas tant qu'ils aspirent à devenir députés, mais plutôt qu'ils n'admettent pas qu'on les empêche arbitrairement de le devenir.

La première journée « fribourgeoise » de l'Association européenne des enseignants

Les enseignants « mainteneurs du passé » ou précurseurs ?

Ainsi que nous l'avons annoncé dans ces colonnes, une journée d'études prélude à la création d'une section fribourgeoise de l'AEDE s'est tenue le jeudi 12 mars dans les salons du Restaurant Gambrinus. A notre époque où le premier venu pour peu qu'il ait à tenir une plume ou à prononcer quelques phrases en public se sent capable de réformer l'enseignement en deux formules et trois points d'exclamation, il est notable que ce sont les enseignants qui parlent le moins. Ne serait-ce pas parce qu'ils savent, eux, que mai 1968 n'a pas tout inventé ? Ne serait-ce pas qu'ils ont lu Hésiode, Socrate, Plaute... et qu'ils doivent reconnaître, en toute modestie, que la contestation, le dialogue ou les « excès de la jeunesse » ne datent ni d'hier ni d'avant-hier ? Un prêtre égyptien scandalisé des outrances de la jeunesse de son temps ne prévoyait-il pas la fin du monde... en l'an 2000 avant J.-C. ?

Non, les enseignants ne sont pas tous comme on voudrait nous le faire croire, ces aimables badernes cramponnées au passé. La prudence helvétique en général, fribourgeoise en particulier est bien connue : « Faudra voir que ça donne », n'est-ce pas notre « Wait and see » ? Pourtant c'est devant un auditoire de plus de 70 personnes où se mêlaient des professeurs du Collège, des Ecoles normales, de l'Ecole de commerce, des maîtres secondaires, des instituteurs, même un petit groupe de jeunes normaliennes, sans oublier les représentants des sections romandes de l'AEDE déjà formées — Genève, Vaud, Neuchâtel — que M. Claude Schorderet, professeur au Collège Saint-Michel et président « ad hoc » ouvrait cette journée d'étude. N'est-ce pas la preuve que cette journée répondait aux préoccupations d'un grand nombre de maîtres ?

L'intégration européenne et l'enseignement

Tel est le thème que traita le Dr Charles Hummel, secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'Unesco. Il nous démontra que l'intégration européenne n'est plus une utopie, c'est un fait — une centaine d'organisations existent déjà — et une nécessité, un aboutissement logique auquel doivent tendre tous les pays de notre continent. Faisant preuve d'un optimisme modéré, il définit l'Europe unie comme une réalité d'après-demain. Or l'éducation a un rôle important à jouer dans l'unification de l'Europe. Elle ne doit pas rejeter le passé qui constitue les assises communes, l'expression d'une communauté de pensées sur lesquelles on pourra fonder l'Europe de demain. Mais l'école doit se tourner davantage vers l'avenir, prendre conscience qu'il existera demain une école européenne, développer l'étude des langues pour faciliter la compréhension mutuelle. Selon l'orateur, il serait plus efficace de créer l'Europe par l'éducation que par la politique ou l'économie.

Le conférencier, pourrait-on dire, sans aucune nuance péjorative bien au contraire, est un idéaliste de l'Europe. Il l'a voit par-delà ses frontières, ses nationalismes, ses hésitations et ses différends actuel. Il lui paraît primordial — et ce sera le rôle des enseignants — de créer un esprit, une conscience européennes. Les gouvernements suivront. En conclusion on peut noter cette formule qui ne pourrait mieux résumer sa pensée : **La coopération est plus contagieuse que la haine.**

La discussion qui suivit montra que les maîtres, s'ils sont séduits par ce bel idéal sont conscients des obstacles qui se dressent encore sur la route de l'Europe et qu'ils sont à la recherche des moyens de les surmonter. Le scepticisme de quelques anciens qui se souviennent des déboires de la SDN n'ébranla en rien la foi européenne de M. Hummel, foi à laquelle il a sans nul doute gagné de nombreux adeptes.

Qu'est-ce que l'AEDE ?

M. Serge Moser, président suisse, prit alors la parole pour se réjouir de l'écho rencontré en terre fribourgeoise par notre journée d'études. Il précisa les buts que s'est fixés l'AEDE, définit les avantages qu'elle procure aux enseignants : relations, stages, leçons types. Il présenta en particulier ce qui existe déjà : leçon type d'histoire enseignée d'un point de vue européen, textes littéraires montrant les grands mouvements d'idées dans les divers pays d'Europe, telle cette édition présentant la philosophie du siècle des lumières dans une optique européenne.

L'Europe économique et la Suisse en 1970

Après « l'idéaliste de l'Europe », c'est un technicien de

l'Europe que nous allions entendre en la personne de M. Gaston Gaudard, professeur à notre université. Enthousiaste, fougueux, brillant, il brossa un tableau clair, précis, bien charpenté de la situation économique de l'Europe de 1970 et étudia les perspectives qui s'ouvrent à la Suisse dans le concert européen.

L'idée de l'Europe économique a déjà parcouru beaucoup de chemin depuis le XVIIIe siècle, avec l'abbé de Saint-Pierre, en passant par Aristide Briand, pour aboutir au bond en avant des deux dernières décennies. Mais outre le clivage, engendré par des systèmes économiques différents, qui fait du **Comecon** un autre monde, l'Europe occidentale elle-même est partagée entre deux systèmes, la CEE et l'AELE.

La CEE s'est assignée des objectifs économiques : établir un **marché commun**, suppression des droits de douane entre les pays membres, libre circulation des personnes, des services et des capitaux et adopter des **politiques communes** (agriculture, transports, énergie, questions sociales, etc.). Mais la CEE poursuit également des desseins politiques : constituer un Etat fédératif européen. Au bilan la CEE enregistre des succès, tels l'union douanière et la fusion des exécutifs, mais aussi des difficultés dans l'établissement de politiques communes, dans l'abandon d'habitudes anciennes, dans l'élargissement de la communauté.

L'AELE, elle ne vise que des objectifs économiques et non politiques. Beaucoup plus souple, elle laisse une entière liberté économique à ses membres : ainsi elle n'impose pas de tarif douanier commun face aux nations tierces. Elle n'apparaît donc que comme une association temporaire en attendant que se réalise une grande zone économique unique pour l'Europe occidentale. Elle a établi le libre-échange total des produits industriels à l'intérieur et la zone a démontré a valeur de la formule libre-échangiste régionale.

Mais aux yeux de l'économiste, ni la CEE ni l'AELE ne représentent la formule d'avenir. En effet, les entreprises industrielles tendent actuellement vers le gigantisme et requièrent, comme marchés, de vastes espaces économiques pour écouler leurs produits. La seule solution en accord avec cette évolution serait la grande Europe où les partenaires ne souffriraient plus de leur éloignement mutuel, ni du fractionnement des marchés. De plus, cette Europe devrait être ouverte au monde, une certaine autarcie européenne n'étant pas rationnelle du point de vue de l'économie mondiale. Or l'on constate que la barrière protectionniste commune dont s'entoure la CEE est plus élevée en moyenne que ne l'était chaque barrière douanière nationale. On pourrait donc songer à une union plus libérale, une sorte d'AELE élargie que certains verraient même étendue à l'ensemble de l'OCDE (Europe occidentale, les Etats-Unis, le Canada et le Japon).

Mais quelle est la situation de la Suisse dans le concert européen ? Elle a choisi l'AELE, sans parler des raisons politiques, parce qu'elle n'exportait que pour 38 % vers les pays de la CEE et pour 62 % vers les autres, parce que, pays continental manquant de matières premières, elle a besoin de tarifs douaniers plus bas et que son agriculture ne pouvait, sans protection, affronter la concurrence européenne. Or, le choix paraît avoir été judicieux puisqu'en 1970 la Suisse s'inquiète de la surchauffe de son économie et qu'elle se situe au troisième rang dans le monde avec un revenu moyen de 2 250 dollars par habitant.

Elle ne saurait donc adhérer au Marché commun sans condition car elle devrait en quelque sorte consentir de lourds sacrifices — sur le plan agricole par exemple — pour qu'une autorité supranationale essaie de faire parvenir d'autres pays au niveau de vie qui est déjà le sien. D'ailleurs, client important du Marché commun, notre pays ne manque pas d'atouts dans la discussion et pourrait songer à un accord commercial préférentiel avec la CEE, tout en travaillant à la création d'une grande Europe économique libre-échangiste.

Un succès

Une discussion s'engagea, au cours de laquelle M. Gaudard précisa qu'il avait à dessein présenté que le point de vue de l'économiste et qu'il fallait évidemment tenir compte d'autres facteurs pour créer une Europe unie. Mais, dans sa rigueur d'économiste, le président ad hoc invita les participants à poursuivre l'entretien au cours de l'apéritif cocktail qui les attendait dans un salon voisin. Les conférenciers très entourés se prêtèrent de bonne grâce aux questions et ce fut l'occasion pour les enseignants de divers degrés de faire plus ample connaissance. On peut parler d'un franc succès de cette journée organisée dans des circonstances défavorables : le régiment 7, qui mobilise nombre d'enseignants est en service, trois jours avant se déroulait la journée pédagogique des enseignants du degré secondaire supérieur et puis c'était un jour de congé et il faisait si beau !...

Cette journée permet d'envisager avec optimisme la création d'une section fribourgeoise de l'AEDE. Il reste donc à féliciter les initiateurs — un groupe de professeurs du Collège et de l'Ecole supérieure de commerce de jeunes filles — d'avoir montré ainsi que sans bruit, loin des flashes et des interviews, des enseignants se préoccupent de l'avenir, cherchent les moyens de se renouveler, d'améliorer leur travail, tandis qu'ils sont par le souci d'aimer le mieux possible les citoyens de l'Europe de demain.

Jean Baeriswyl.

divers

Echange avec un(e) étudiant(e) américain(e)

L'International Student Exchange (ISE) cherche des familles suisses disposées à accueillir de jeunes Américains. Il s'agit de jeunes gens et de jeunes filles de 15 à 18 ans, assurés contre les accidents et les maladies, désireux de passer 5 à 6 semaines chez nous, de la mi-juin à fin juillet.

En échange le jeune Suisse ou la jeune Suissesse a la possibilité de passer aux Etats-Unis :

a) 6 semaines sans cours ;

b) un an avec cours journaliers dans une High-School, sans frais, excepté ceux du voyage et de l'argent de poche.

Créée en 1963, l'ISE a fait d'excellentes expériences en organisant ces contacts ; les familles suisses devraient dans la règle avoir un fils ou une fille de 15 à 18 ans. L'étudiant ISE ne demande pas à être traité comme touriste : il désire être assimilé à la famille suisse, comme le sera son jeune correspondant aux USA.

Renseignements et inscriptions auprès de
M. E. Keller, ingénieur
International Student Exchange
8049 Zurich, Aekersteinstrasse 44.

A. P.

VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON-LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77
Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de quarante-cinq années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

---

La colonie de vacances de Vernier, cherche pour les séjours d'un mois en juillet et août 1970 (à Montana) : **DIRECTEURS, MONITEURS, MONITRICES**
Conditions intéressantes.
Nombre d'enfants par séjour : 48 de 8 à 12 ans, filles et garçons.
S'adresser à J. PAYOT, 1211 Le Lignon, Genève.
Téléphone : (022) 44 67 82.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8, Beau-Séjour
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3 GENÈVE

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

---

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Pourquoi aller si loin ?...

HÔTEL GARNI CATHÉDRALE
6900 Lugano.
Situé au centre, tranquillité assurée.
Chambres confortables.
Fr. 15.— à 19.—, avec petit déjeuner, tout compris.
Fam. M. et C. Boesiger. Tél. (091) 2 68 61.

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.

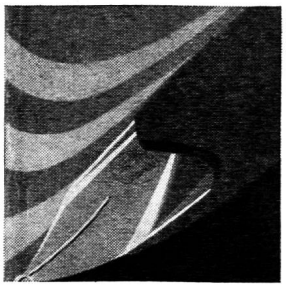

Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!

Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 91 73 73

Un but idéal pour les courses d'écoles :

RESTAURANT
DE LA BERNEUSE-SUR-LEYSIN

Terminus du téléphérique à 2048 mètres.

Grande terrasse ensoleillée.

Vue panoramique incomparable.

Promenades de montagne.

Bonne cuisine.

Arrangements spéciaux pour groupes.
Tél. (025) 6 25 25.

En cas de non-réponse (025) 6 24 03.

C. R. O. E. P. E. I.

Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides

Examens d'aptitudes, renseignements professionnels, placement en apprentissage, pour formation limitée, occupation et travail à domicile.

2, place Grand-Saint-Jean (3e)
1003 Lausanne
Téléphone (021) 22 28 42
Chèques postaux 10-1134

Pour centre de loisirs de quartier
le **Centre vaudois d'aide à la jeunesse** cherche

un animateur
(âge souhaité : 30-40 ans)

une animatrice

Conditions de travail selon convention collective.

Faire offres avec curriculum vitae et copies de certificats à la Direction du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, 8, rue de Bourg, 1002 Lausanne.

Cherche pour notre fille âgée de 15 ans et demi

échange de vacances

avec une jeune fille du même âge d'un collègue de la Suisse romande **pour les vacances d'été 1970.**

S'adresser à :
Erwin Lang, Sekundarlehrer,
Nordstrasse 40, 8580 Amriswil (TG)

L'ÉCOLE PROTESTANTE DE MONTHEY

cherche pour sa classe d'enfants de 5 ans une

institutrice enfantine

Nous souhaitons trouver une personne enthousiaste et dévouée, si possible titulaire d'un diplôme officiel, s'intéressant à son travail pédagogique et aux problèmes que pose la vie d'une communauté protestante minoritaire.

Entrée en fonctions :
septembre 1970

Inscription jusqu'au 24 avril auprès de M. Louis Noir, pasteur à Monthey, qui renseignera volontiers les intéressées. (Tél. (025) 4 22 88).

30 années d'expériences = prestige de l'organisation de bureau !

CITO

DUPLICATEURS A ALCOOL
6 modèles dès Fr. 385.—, dont le fameux CITO MASTER 115 scolaire. Dans la série 330 — 3 nouveaux modèles — plus aucun feutre ! Electrique, manuel.

DUPLICATEURS A ENCRE ET STENCILS
dès Fr. 430.—.

MACHINES A ADRESSER
automatique et manuelle, système à plaquettes — le plus sûr — dès Fr. 430.—.

PHOTOCOPIES
à sec pour reproductions hectothermiques, transparents pour rétroprojecteurs.

COUPE-PAPIERS, RÉTROPROJECTEURS
et tous accessoires en qualités et conditions fort appréciables.

Pierre EMERY
1066 **EPALINGES**/Lausanne
✆ (021) 32 64 02
Dépôt - Ventes - Echanges - Rachats d'occasions.

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A. Montreux